

# Rapport annuel 70 · 71

# Rapport annuel

## 70 · 71

### TABLE DES MATIÈRES

#### PLANIFICATION... 5

Élaboration des plans... 5

Services de renseignements... 11

Participation communautaire... 11

Promotion industrielle... 11

Programme de subventions à l'industrie... 11

Comptes de 1970... 12

#### AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES... 17

Service de 1970... 17

Liberté... 21

Loi sur le rôle du réseau de transport dans les provinces de l'Atlantique... 21

Contrat de développement de la région de l'Atlantique... 22

Loi sur le rôle du réseau de transport dans les provinces de l'Atlantique (RTNA)... 22

Programme spécial (fédéral-provincial) pour l'Atlantique... 22



EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE CANADA  
REGIONAL ECONOMIC EXPANSION CANADA

©  
Information Canada  
Ottawa, 1972

N° de cat.: RE1-1971.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION....	1
PLANIFICATION....	5
Élaboration des plans....	5
Études économiques....	7
Études sociales et humaines....	8
Inventaire des terres du Canada....	8
SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE....	10
Renseignements et promotion industrielle....	10
Services de renseignements....	11
Participation communautaire....	11
Promotion industrielle....	11
Programme de subventions à l'industrie....	11
Analyses spéciales....	11
Évaluation et inspection....	11
Loi sur les subventions au développement régional....	12
Garanties de prêts....	12
Subventions à l'industrie dans les zones spéciales....	12
Loi stimulant le développement de certaines régions....	15
Autres programmes de développement industriel....	16
Société <i>Multiplex</i> du Nouveau-Brunswick....	16
Société de développement de Terre-Neuve....	16
AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES....	17
Terre-Neuve....	18
Nouvelle-Écosse....	18
Nouveau-Brunswick....	19
Québec....	20
Manitoba....	20
Saskatchewan....	21
Alberta....	21
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique....	21
Conseil de développement de la région de l'Atlantique....	22
Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces de l'Atlantique (UTMM)....	22
Programme spécial fédéral-provincial de prêts pour le développement....	23

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL . . . . .	24
Loi sur le fonds de développement économique rural (FODER) . . . . .	24
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	26
Mactaquac . . . . .	27
Nord-Est du Nouveau-Brunswick . . . . .	28
Québec . . . . .	29
Interlake (Manitoba) . . . . .	30
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) . . . . .	30
Terre-Neuve . . . . .	30
Nouvelle-Écosse . . . . .	30
Nouveau-Brunswick . . . . .	30
Québec . . . . .	31
Ontario . . . . .	31
Manitoba . . . . .	31
Saskatchewan . . . . .	31
Alberta . . . . .	31
Colombie-Britannique . . . . .	32
Programmes spéciaux pour personnes défavorisées sur le plan social . . . . .	32
Projets en faveur des Indiens . . . . .	32
Saskatchewan . . . . .	32
Alberta . . . . .	33
Colombie-Britannique . . . . .	33
Travaux de l'ARAP dans les réserves indiennes . . . . .	33
Programme de relance . . . . .	34
Corps de main-d'oeuvre . . . . .	34
Manitoba . . . . .	34
Alberta et Saskatchewan . . . . .	34
Ententes spéciales ARDA . . . . .	35
Deuxième entente concernant le programme de réinstallation de Terre-Neuve . . . . .	36
ARAP . . . . .	36
Points saillants . . . . .	36
Projets du Ministère . . . . .	36
ADMINISTRATION . . . . .	38

# INTRODUCTION

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé en avril 1969, afin de mettre en oeuvre, avec la collaboration des provinces, un programme agressif visant à réduire les inégalités économiques régionales au Canada. Ces inégalités ont persisté pendant plusieurs décennies, en dépit de la forte croissance qui a caractérisé l'économie canadienne.

Cette introduction rappelle les grandes étapes de la croissance économique du Canada depuis la Seconde guerre mondiale et de l'inégale distribution des méfaits de cette croissance; elle décrit brièvement la stratégie et les programmes de développement du Ministère, et fait le point sur les dernières tendances économiques, en accordant une attention spéciale à la région de l'Atlantique où les inégalités sont depuis toujours les plus prononcées.

De 1946 à 1970, l'activité économique du Canada a connu une expansion rapide. Exception faite d'une période de récession relativement brève entre 1957 et 1961, le produit national brut a constamment augmenté et le taux annuel moyen de croissance pour cette période a atteint 8.7 p. 100. De même, la population passait de 12.3 à 21.4 millions, marquant une augmentation de quelque 74 p. 100. En 1970, la population active comptait environ 8.4 millions de personnes, soit une augmentation de près de 3 millions et demi depuis 1946. Le taux annuel de croissance du produit national brut a été, en moyenne, de 7 p. 100, alors que le revenu par personne a augmenté de plus de trois fois et demie au cours de la même période.

En dépit de ces progrès économiques, les inégalités régionales exprimées en matière d'occasions d'emploi et de niveau de vie ont continué de se faire sentir avec persistance. Même si on a noté au cours des années d'après-guerre une légère diminution des différences de revenu qui existaient d'une région à l'autre, les écarts sont encore considérables. Entre 1950 et 1970, par exemple, le revenu individuel dans la région de l'Atlantique est passé de 68 à un peu moins de 72 p. 100 de la moyenne nationale, alors qu'au Québec ce revenu passait de 85 à 91 p. 100.

Il en va de même des taux de chômage. Dans la région de l'Atlantique et au Québec, la proportion des travailleurs sans emploi, dans les années d'après-guerre, dépassait généralement d'une fois et demie la moyenne nationale. Si le nombre de chômeurs a diminué dans la région de l'Atlantique, il est bon de noter également que sa population et le nombre de ses travailleurs ont également baissé.

Le sous-emploi constitue une des caractéristiques marquées des régions économiquement faibles du pays. Le taux de participation de la population active est un moyen qui permet d'en mesurer l'ampleur. Entre 1950 et 1970, le taux de participation sur le plan national est passé de 53.7 à 55.8 p. 100. Par contre, le taux correspondant pour la région de l'Atlantique a baissé de 49.3 à 47.6 p. 100. Ces chiffres démontrent que la situation de l'emploi est beaucoup plus grave que ne le laissent croire les taux de chômage.

Les mouvements de population d'une région à l'autre du Canada révèlent les inégalités sous un autre jour. De 1946 à 1956 par exemple, une moyenne d'environ 10,000 personnes quittaient chaque année la région de l'Atlantique. Au cours de la décennie qui suivit, ce chiffre est passé à 20,000 personnes par année. En 1950, la population de la région de l'Atlantique représentait 11.7 p. 100 de la population nationale; en 1960, elle ne représentait plus que 10.5 p. 100, et 9.4 p. 100 en 1970. Le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont connu pareils déclin au profit de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

L'ensemble des investissements (privés et publics) au Canada a plus que quadruplé entre 1949 et 1970. Même si le volume des placements a augmenté considérablement dans toutes les provinces, le rythme d'accroissement n'était pas le même partout. Compte tenu de l'ensemble des placements, la part des provinces Maritimes, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan a diminué alors que celle de Terre-Neuve, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique a augmenté.

Une situation à peu près analogue existait en ce qui a trait à la valeur ajoutée dans les industries de fabrication de biens.

Voilà donc quelques-unes des grandes lignes des inégalités économiques régionales qui ont caractérisé le mode de croissance de l'économie canadienne au cours des dernières années.

Les programmes administrés par le Ministère constituent des mesures à long terme, car les inégalités régionales ne sont pas récentes et, de par leur nature, elles ne peuvent pas être résolues en un jour.

La stratégie du Ministère repose sur trois principaux programmes étroitement reliés entre eux: les subventions à l'industrie, l'aide à l'infrastructure et le relèvement social et développement rural. Le premier programme a pour but de créer des emplois productifs permanents en incitant les industries viables à s'établir dans les régions à faible croissance. Le deuxième a été conçu pour fournir les fonds supplémentaires destinés à l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau, de routes, de logements, etc., qui sont nécessaires à l'expansion économique et au relèvement social des zones qui doivent faire l'objet de mesures spéciales pour réaliser leur plein développement. L'objectif du troisième programme consiste à favoriser l'accès dans les milieux ruraux à des emplois productifs grâce à des mesures de relèvement social et à accroître leur revenu grâce à l'exploitation plus rationnelle des ressources du milieu rural. Ces trois programmes constituent des composantes majeures d'une stratégie d'ensemble d'expansion économique et de relèvement social.

En vertu de la Loi sur les subventions au développement régional de juin 1969 (modifiée en décembre 1970) et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, de vastes régions ont été désignées dans toutes les provinces. Dans ces régions, la Loi prévoit un régime de subventions et de garanties de prêts à la disposition des industries privées qui implantent de nouveaux établissements, ou qui agrandissent ou modernisent leurs exploitations existantes et, partant, créent des emplois.

Pour que ces subventions soient vraiment efficaces, il faut que les principaux centres des régions à faible croissance soient en mesure d'attirer les industries et de leur offrir les installations et les services dont elles ont besoin. Elles doivent également offrir l'équipement social (logement, réseaux d'adduction d'eau, transports) répondant aux besoins d'une population croissante. Le programme des «zones spéciales» a été conçu pour fournir le cadre nécessaire à l'établissement de ces auxiliaires essentiels à la croissance industrielle.

Les efforts déployés par le Ministère pour favoriser le relèvement social revêtent plusieurs formes étant donné la variété des problèmes de perfectionnement et d'adaptation des ressources humaines qui caractérisent les différentes régions défavorisées du pays. Voici quelques-unes d'entre elles:

i) Les ententes fédérales-provinciales ARDA et FODER prévoient le recyclage des compétences et l'accroissement de la mobilité de la population rurale, afin qu'elle puisse mieux profiter des occasions d'emplois créées dans l'industrie et de relever ainsi son niveau de vie; le programme ARDA assiste également les personnes d'origine indienne dans les régions défavorisées au moyen de programmes de formation et de conseils professionnels et en offrant des subventions permettant de développer, à l'échelle locale, le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise.

ii) Certaines ententes sur les zones spéciales prévoient des projets de création de corps de main-d'oeuvre qui offrent une formation en cours d'emploi à l'intention des gens qui n'ont, par ailleurs, que peu d'occasions d'accéder aux emplois offerts.

iii) Le Programme de réinstallation de Terre-Neuve permet aux gens des régions éloignées de cette province de déménager dans des centres plus attrayants où les occasions d'emplois, les services d'enseignement et les services sociaux sont meilleurs.

iv) Le Programme de relance du Canada expérimente de nouvelles méthodes pour permettre aux chômeurs et aux travailleurs sous-employés des régions défavorisées de tirer profit de nouvelles ou de meilleures occasions d'emplois.

En décembre 1970, une autre mesure a été introduite pour stimuler davantage l'expansion économique et la création d'emplois. Il s'agit du Programme spécial de prêts pour le développement, en vertu duquel les provinces bénéficient d'un fonds de 160 millions de dollars mis à leur disposition pour entreprendre durant 1970-1972 d'importants travaux autres que ceux déjà prévus pour 1970-1971 ou 1971-1972.

L'organisation du Ministère s'est poursuivie en fonction des priorités susmentionnées en matière de programmes. Une étroite collaboration avec les provinces est nécessaire à certaines étapes de la planification et de la mise en oeuvre. Cette collaboration fédérale-provinciale se reflète dans l'organisation adoptée le 1<sup>er</sup> avril 1970. Trois divisions régionales ont été alors établies pour gérer les programmes actuels et éventuels touchant l'infrastructure, le relèvement social et le développement rural. Elles ont des responsabilités opérationnelles et doivent coopérer quotidiennement avec les autorités provinciales. Vous trouverez cet organisme à la page suivante.

Même s'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité des programmes du Ministère, il semble que le redressement de la situation économique relative de la région de l'Atlantique, amorcé vers la fin des années soixante, se poursuit tout en prenant de l'ampleur. On a noté, par exemple, une amélioration générale et graduelle du revenu par personne dans la région par rapport à la moyenne nationale. Dans les années soixante, la marge d'augmentation était plus marquée que celle de la décennie précédente.

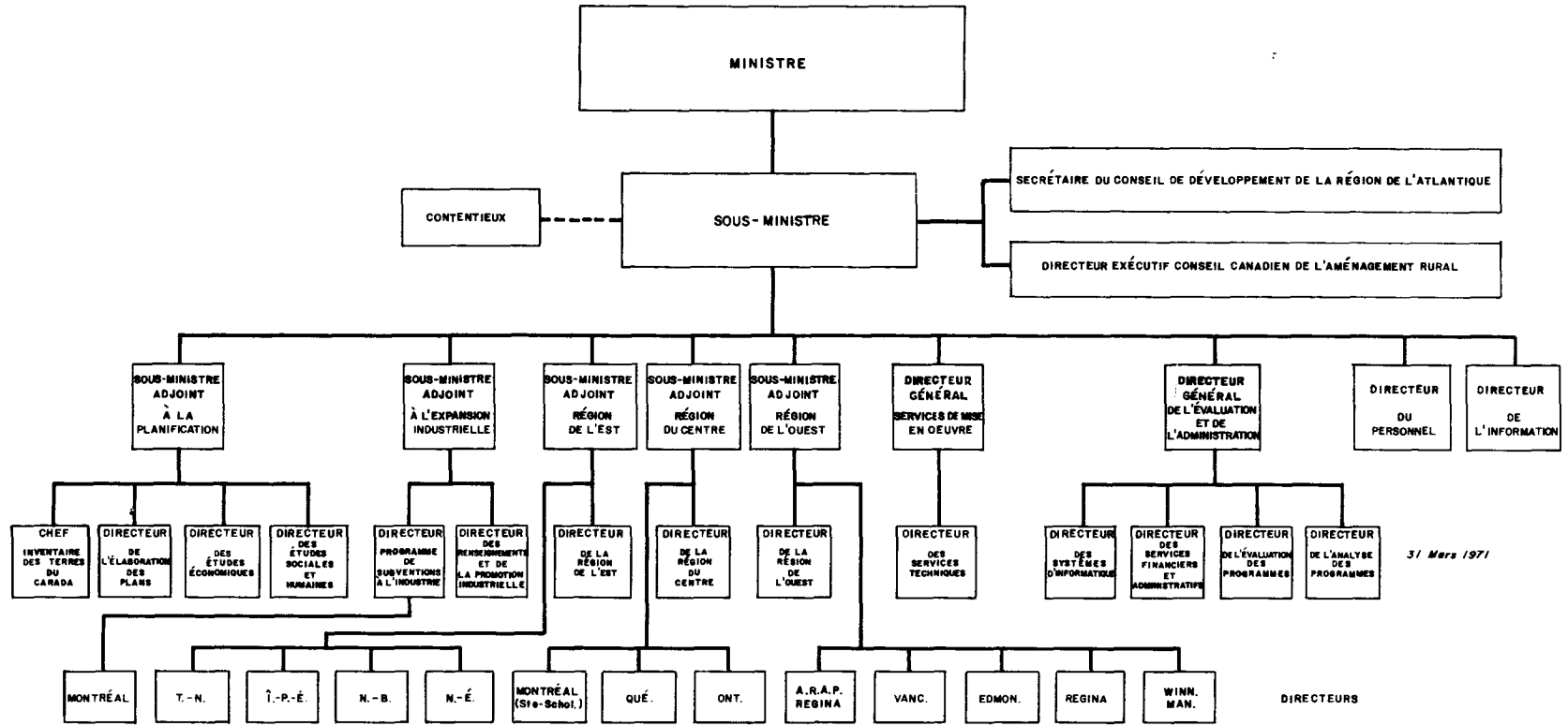
La somme des investissements s'est accrue progressivement dans toutes les provinces et, une fois de plus, les régions comme celles de l'Atlantique ont obtenu des résultats relativement plus encourageants qu'ailleurs. Entre 1950 et 1970, les investissements dans la région de l'Atlantique par rapport à l'ensemble du Canada sont passés de 7.8 à 8.8 p. 100. L'augmentation des investissements dans le secteur manufacturier a été particulièrement prononcée, passant de 5.2 à 9.3 p. 100 de la moyenne nationale durant la même période. Cette tendance était encore plus prononcée au cours des deux dernières années.

On a noté par ailleurs une amélioration marquée de la situation de l'emploi dans les régions relativement défavorisées du pays. Durant les années 1950, par exemple, le chômage dans la région de l'Atlantique représentait 15.9 p. 100 du total national. Cette moyenne est tombée à 14 p. 100 dans les années soixante et à 11.6 p. 100 au cours des trois dernières années. D'autre part, le taux du chômage de la région représentait 174 p. 100 de la moyenne nationale pendant les années cinquante; durant les années 1960, cette moyenne était de 166 p. 100 et, au cours des trois dernières années, elle est tombée à 145 p. 100 de la moyenne nationale.

Tout porte donc à croire que l'ampleur des inégalités économiques régionales au Canada tend à diminuer, à un rythme d'ailleurs assez accéléré depuis quelques années. L'objectif à long terme des programmes de développement du Ministère consiste à maintenir et à généraliser ces tendances favorables.



MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE



31 Mars 1971

4

# PLANIFICATION

La Division de la planification est chargée d'élaborer, en collaboration avec les provinces, des stratégies nécessaires à la lutte contre les inégalités régionales et de les concrétiser sous forme de plans, de mesures et de programmes. Ces initiatives mettent donc fortement à contribution l'activité et l'imagination des habitants des régions en cause.

Il est indispensable de discerner, en premier lieu, les principales raisons économiques et sociales des inégalités régionales et d'exposer les grands objectifs recherchés. La deuxième étape comporte le choix des priorités fondamentales, c'est-à-dire la stratégie d'ensemble permettant d'atteindre les buts fixés. La troisième étape consiste à étudier et à élaborer divers plans, programmes et mesures nécessaires pour parvenir à ces buts. Les plans et les programmes ainsi formulés sont mis en oeuvre conjointement par les provinces et par le gouvernement fédéral.

Au cours de l'année, l'activité principale de la Division fut la poursuite de la planification conformément aux programmes établis, c'est-à-dire la recherche et la planification concernant les nouveaux programmes du Ministère, l'aide apportée dans les négociations avec les provinces et enfin l'élaboration de plans de développement pour les zones spéciales.

On a poursuivi en 1970-1971 d'importants travaux de recherche amorcés l'année précédente en vue de déterminer les raisons économiques et sociales des inégalités régionales. La Division a poursuivi plusieurs travaux de planification de programmes qu'avaient conclus jusqu'à cette date les organismes auxquels a succédé le Ministère, par exemple ceux qui ont été entrepris en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, et de la Loi sur le fonds de développement économique rural, en vue de déterminer la façon la plus rationnelle d'orienter leur champ d'action vers une réduction des inégalités régionales.

L'essentiel du travail de la Division a cependant consisté à élaborer de nouveaux programmes, y

compris ceux des zones spéciales et des subventions dans le cadre de la mise sur pied d'un plan d'ensemble destiné à favoriser la croissance économique. De nouvelles ententes ARDA ont été conclues avec l'Ontario et la Colombie-Britannique et des ententes sur les zones spéciales ont été signées avec toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Suite à une révision conjointe, le plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard a également été modifié.

Le programme de l'Inventaire des terres du Canada s'est poursuivi en 1970-1971. L'inventaire est terminé à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et les travaux tirent à leur fin dans toutes les autres provinces à l'exception de la Colombie-Britannique.

La Division de la planification a continué de coordonner la participation canadienne au «développement régional» et activités connexes d'organismes internationaux et intergouvernementaux tels que l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et les Nations unies.

Pour qu'elle puisse remplir sa fonction avec efficacité, on a structuré la Division de la planification en trois directions opérationnelles. La Direction des études économiques et la Direction des études sociales et humaines sont deux Directions qui effectuent l'analyse fondamentale des possibilités de développement et des problèmes économiques et sociaux. Une troisième Direction, celle de l'élaboration des plans, en coopération avec les provinces et avec d'autres ministères fédéraux, convertit ces analyses en stratégies, plans et programmes qui sont ensuite soumis à l'examen du Ministre.

## ÉLABORATION DES PLANS

L'organisation de cette Division tient compte, à la fois, d'exigences régionales et de considérations pratiques. Trois équipes de planification régionale sont chargées de travailler directement avec les provinces à l'élaboration de la stratégie et des plans touchant les trois régions de l'Atlantique, du Centre et de l'Ouest. En outre, quatre groupes de

planification par secteur (Ressources naturelles, Ressources humaines, Capital privé, Capital social) fournissent l'aide technique nécessaire à l'élaboration des plans avec les provinces et sont responsables de la mise au point des programmes dans leurs sphères respectives.

Le groupe de planification des ressources naturelles a pour rôle d'organiser la mise en valeur et l'exploitation rationnelles des ressources naturelles régionales; celui des ressources humaines doit élaborer des plans pour la mise en valeur et le relèvement social du capital humain nécessaire; le groupe de planification du capital privé est chargé de l'élaboration de plans et de programmes permettant d'attirer de nouvelles entreprises à la fois rentables et dynamiques dans les régions à faible croissance; celui du capital social élabore des plans touchant le capital social nécessaire pour stimuler et favoriser la croissance économique.

En 1969-1970, des groupes de travail fédéraux-provinciaux ont étudié les besoins des provinces en matière de développement et de relèvement social et ont recommandé la création de zones spéciales afin de faciliter la croissance économique. C'est ainsi qu'en mars 1970, le Gouverneur en conseil désignait 22 zones spéciales.

Au cours de la même année, les efforts de la Direction ont porté principalement sur l'élaboration, de concert avec les provinces, de plans de développement pour ces zones. Ce travail terminé, les premières ententes fédérales-provinciales ont été signées au début de 1970-1971. Une autre zone spéciale, Sainte-Scholastique, fut également désignée au cours de cette même année.

Les 23 zones spéciales se répartissent en sept catégories: A Saint-Jean (T.-N.), Halifax-Dartmouth, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Québec et Trois-Rivières, où la rapidité de la croissance peut, d'une façon générale, avoir de grandes répercussions dans tout l'est du Canada, les plans prévoient l'octroi de subventions et de prêts aux provinces pour leur permettre la construction de routes, de ponts, de réseaux d'eau et d'égouts, de terrains industriels et résidentiels dotés des services néces-

saires, d'écoles, d'installations touristiques, de parcs industriels et autres installations destinées à augmenter la portée économique et sociale des subventions au développement régional accordées à l'industrie. Dans les zones de Corner Brook, du détroit de Canso et de Sept-Îles-Port Cartier, où les possibilités de croissance découlent en grande partie de la situation géographique par rapport aux ressources naturelles, les plans prévoient à la fois l'aménagement des infrastructures essentielles et une aide financière aux entreprises commerciales.

En ce qui concerne les autres zones spéciales de Terre-Neuve (Burin, Happy Valley, Come by Chance, Grand Falls-Botwood-Gander, Stephenville, Hawke's Bay-Port-au-Choix), les plans conjoints prévoient l'aménagement d'infrastructures communautaires, y compris des services, des lotissements résidentiels et des écoles, en vue de faciliter la réinstallation des personnes venues des petits ports de pêche.

Les mesures arrêtées pour les zones spéciales du lac Saint-Jean et d'Arnrior-Renfrew-Pembroke, où la création d'emplois dépend étroitement des industries utilisant le bois comme matière première, prévoient une extension de l'aide financière aux entreprises commerciales nécessaires.

Les trois zones spéciales du nord des Prairies (Le Pas, Meadow Lake, Petit lac des Esclaves) ont été notamment établies pour favoriser l'emploi et le relèvement social d'un grand nombre de personnes défavorisées sur le plan social, et tout particulièrement la population d'origine indigène. Les plans prévoient l'aménagement d'infrastructures communautaires, certaines mesures de relèvement social, et la création d'emplois, surtout dans les industries du bois.

Les deux zones spéciales de Regina et de Saskatoon sont des zones où la croissance a été autrefois rapide mais où de récents problèmes touchant la commercialisation des céréales et de la potasse ont créé de graves difficultés. Les mesures étudiées pour ces régions prévoient une aide sous forme de subventions accordées aux sociétés en vue de créer des emplois.

Dans la dernière zone spéciale, Sainte-Scholastique, l'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal causera une certaine dislocation économique. Le plan de développement de cette zone englobe donc des mesures spéciales destinées à favoriser l'expansion économique et le relèvement social.

Dans le cadre des projets prévus aux termes des ententes fédérales-provinciales sur les zones spéciales, y compris les travaux de voirie dans la région de l'Atlantique, le Ministère a dépensé quelque \$140 millions en 1970-1971 (\$98 millions en subventions et \$42 millions en prêts). Ces premières ententes, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 1970 au 30 juin 1972, comportent des engagements financiers de l'ordre de \$292 millions de la part du Ministère et reflètent les besoins les plus pressants des différentes zones en matière de développement. Au cours de l'année financière, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont également amorcé des discussions en vue de réviser le programme des zones spéciales et éventuellement, mettre au point des plans de développement conjoints à plus long terme.

La révision du plan FODER pour la région d'Interlake au Manitoba s'est poursuivie au cours de l'année en coopération avec les autorités provinciales. Il en fut de même pour les ententes FODER touchant la région de la Gaspésie au Québec et celle du Nord-Est du Nouveau-Brunswick. L'entente FODER pour la région de Mactaquac au Nouveau-Brunswick a été modifiée tandis que de nouvelles ententes ARDA devant se poursuivre jusqu'en 1975 ont été conclues avec les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique afin de remplacer celles qui ont pris fin le 31 mars 1970. Les agents de la Direction ont apporté leur concours lors de la modification du programme de subventions au développement régional et de la révision des limites des régions désignées où s'appliquent ces subventions.

La deuxième Entente Canada-Terre-Neuve concernant le programme de réinstallation a été conclue au cours de l'année. En 1970-1971, environ \$872,065 ont été dépensés dans le cadre du programme.

Les études de planification fédérales-provinciales pour la mise au point des plans d'urbanisme dans les zones de Saint-Jean et de Moncton (N.-B.) se sont poursuivies tandis que des études semblables ont été entreprises en 1970-1971 dans le cas de Saint-Jean (T.-N.). Les recommandations de l'étude rédigée en 1969-1970 et portant sur la mise en valeur des ressources minérales du Nouveau-Brunswick ont été mises en vigueur au cours de l'année; il en fut de même de la seconde phase du programme de cartographie, de levés et d'inscription au cadastre,

#### ÉTUDES ÉCONOMIQUES

La Direction des études économiques est chargée d'analyser et de sonder certaines hypothèses de développement économique, dans le cadre d'autres mesures économiques fédérales et en fonction de leurs effets sur le développement régional.

Cette Direction est responsable de la définition des facteurs qui influencent la croissance régionale. Ce travail comporte l'analyse et la mise au point de modèles macro-économiques ayant pour objet les ressources naturelles et l'industrie primaire, la construction, le commerce et les services; il englobe également l'analyse des principales variables macro-économiques et l'évaluation de leurs effets sur les inégalités économiques régionales.

En 1970-1971, le personnel de la Direction, en collaboration avec d'autres organismes, a travaillé à la mise au point de modèles économétriques à moyen terme. En outre, la Direction a entrepris plusieurs études se rapportant aux divers aspects de l'analyse régionale et de la planification du développement soit notamment: des études sur les critères régissant l'emplacement des industries de fabrication; des études sectorielles portant sur des industries fondées sur une ressource telles que l'agriculture et l'exploitation minière; enfin, des études sur la structure des réseaux urbains en vue d'élaborer les stratégies des centres de croissance de même que les programmes de relèvement. Au cours de la même année, la Direction a également amorcé un travail d'évaluation, travail qu'elle poursuit présentement, concernant les tendances et les prévisions des principaux indicateurs économiques en regard de chacune des régions du Canada.

## ÉTUDES SOCIALES ET HUMAINES

Cette Direction participe à l'élaboration de plans, de programmes et de projets qui doivent aider les personnes défavorisées des régions désignées à profiter rapidement et pleinement des possibilités d'améliorer leur revenu dans leur milieu de travail, à favoriser leur formation en vue d'un nouvel emploi et à faciliter leur accès à des postes bien rémunérés.

La Direction s'est chargée, au cours de l'année écoulée, de donner des conseils techniques en matière de relèvement social dans le cadre des projets du FODER, de l'ARDA et du Programme de réinstallation de Terre-Neuve, y compris une participation aux activités de divers groupes de travail et d'étude.

La Direction a également assuré la responsabilité des Sociétés de relance. Le but du Programme de relance du Canada, dans le cadre duquel ces Sociétés travaillent, est d'expérimenter et de retenir diverses techniques efficaces de développement social et humain. On a créé dans cette intention six organismes pilotes autonomes, constitués aux termes des lois provinciales. En 1970-1971, quatre de ces Sociétés de relance, celles de Lac-la-Biche (Alb.), de Prince-Albert (Sask.), de Yarmouth (N.-É.) et de Montague (I.-P.-É.) en étaient à leur troisième année d'activité; deux autres Sociétés, Le Pas (Man.) et Richibucto (N.-B.), débutent pour leur part leur deuxième année d'existence. Elles ont poursuivi leur travail expérimental dans les domaines suivants: formation élémentaire des adultes (enseignement théorique, enseignement professionnel et connaissances pratiques), recrutement, motivation, orientation et recherche d'un emploi.

Les fonds affectés par le Ministère en 1970-1971 aux six Sociétés de relance se sont élevés à \$5.64 millions.

## INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

Les travaux entrepris dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada (ITC) se sont poursuivis en 1970-1971. L'Inventaire a pour objet de fournir des données qui établissent le potentiel des terres et permettent de déterminer notamment leur utilisation

optimale et de planifier l'aménagement rural. Il s'agit d'un programme fédéral-provincial aux termes duquel le gouvernement du Canada subventionne et coordonne la planification des travaux, ainsi que le relevé, l'analyse et la publication des données. Chaque province entreprend l'inventaire de son territoire.

Les terres sont classées selon les possibilités qu'elles offrent dans divers secteurs: agriculture, forêts, récréation, pêche sportive et faune. On recueille également des données sur leur utilisation actuelle. Les données de l'Inventaire sont reproduites sur deux séries de cartes. La première série est destinée au grand public et est en vente à Information Canada: la seconde, destinée aux spécialistes, comprendra près de 20,000 cartes pour traitement mécanographique. Chaque série englobera les terres des régions habitées au Canada, soit au total environ un million de milles carrés (voir la carte page 9).

Au cours de 1970-1971, le programme pilote de planification de l'utilisation des terres s'est poursuivi dans les provinces. L'objectif de ce programme consiste à élaborer et à évaluer les moyens d'appliquer les données de l'Inventaire des terres du Canada au mécanisme de planification, et à les faire connaître aux spécialistes de la planification et de l'aménagement des ressources foncières. Un certain nombre de projets ont été approuvés pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et l'Alberta, et feront l'objet de rapports. Un projet semblable a été adopté pour le Manitoba en 1970-1971 et est en voie de réalisation.

Dans sa conception actuelle, l'inventaire des terres au Canada est un programme d'une durée limitée. Étant donné que la superficie et le genre de sol varient d'une province à l'autre, la date d'achèvement des travaux peut varier selon la province. L'Inventaire est terminé à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Toutes les autres provinces en sont rendues au dernier stade de leur programme, à l'exception de la Colombie-Britannique.

Le programme de l'Inventaire des terres du Canada, qui est peut-être le premier du genre entrepris par

un pays sur une si vaste échelle, suscite un intérêt considérable de la part de plusieurs nations en raison de son caractère inédit dans le domaine de l'information sur la planification des ressources.

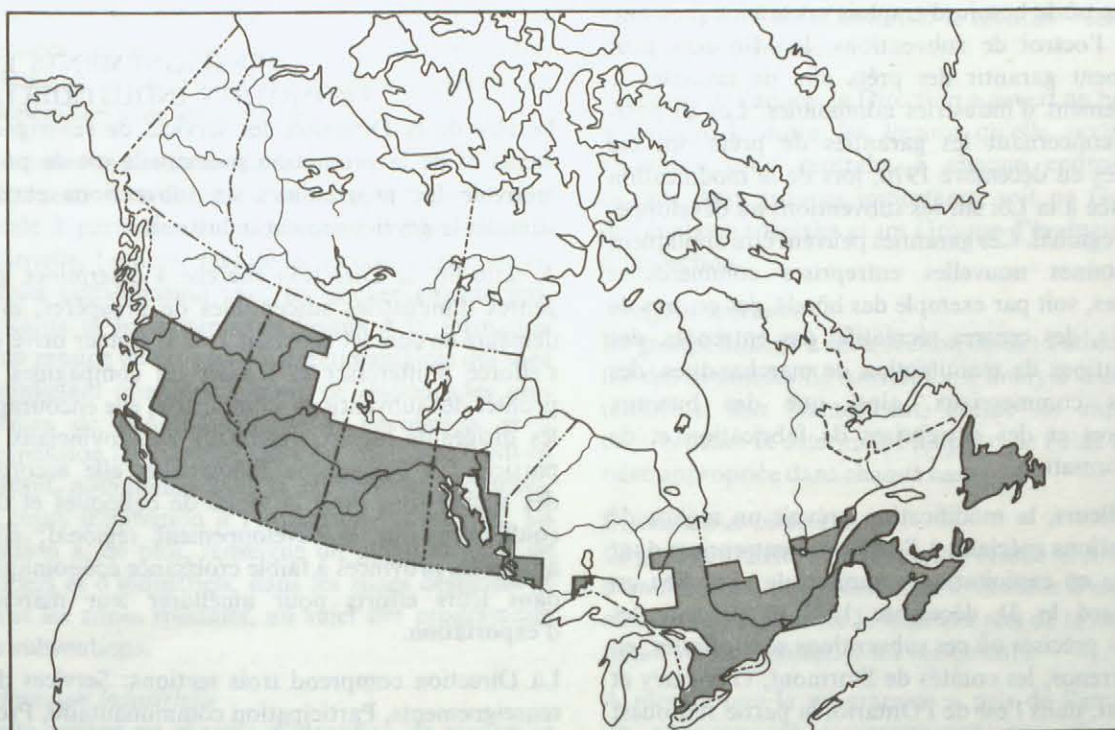
Le tableau suivant indique les dépenses engagées en 1970-1971 dans le cadre du programme.

Nouvelle-Écosse . . . . .	\$ 78,090
Nouveau-Brunswick . . . . .	12,483
Ontario . . . . .	354,871
Saskatchewan . . . . .	204,494
Alberta . . . . .	318,031
Manitoba . . . . .	408,968
Colombie-Britannique . . . . .	608,994
Québec . . . . .	667,136
Autres projets fédéraux . . . . .	1,362,761
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>\$4,015,828</b>

ITC  
 CARTES D'APTITUDE DES SOLS,  
 AU 31 MARS 1971

	<i>Manus- crits en prépa- ration</i>	<i>A l'im- pression</i>	<i>Im- primés</i>	<i>Total</i>
Agriculture . . . . .	72	19	68	159
Forêt . . . . .	77	6	9	92
Récréation . . . . .	108	28	21	157
Faune (ongulés)	115	31	14	160
Faune (oiseaux aquatiques)	105	47	52	204
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>477</b>	<b>131</b>	<b>164</b>	<b>772</b>

**SUPERFICIE INVENTORIÉE DANS LE CADRE DE  
 L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA**



# SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

Le programme de subventions à l'industrie, de même que le programme connexe d'aide à l'aménagement d'infrastructures et au relèvement social dans certains centres prioritaires de croissance, constituent les principaux éléments de la politique du Ministère en matière de développement régional.

Au cours de 1970-1971, des subventions ont été accordées aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, de la Loi stimulant le développement de certaines régions et du régime de subventions aux zones spéciales, en vue de favoriser la création d'emplois industriels dans les régions à faible croissance du pays. La carte en page 14 indique les régions désignées et les zones spéciales dans les limites desquelles le programme est appliqué. La Loi actuelle prévoit maintenant des échelles variées de subventions maximales en différentes régions (voir explications en page 12).

Ces subventions ne sont pas offertes à titre permanent. Elles sont plutôt mises à la disposition des industries afin d'atténuer les désavantages que présentent à l'origine les investissements dans des régions où le besoin d'emplois est le plus pressant. Outre l'octroi de subventions, le Ministère peut également garantir des prêts afin de favoriser le financement d'industries admissibles. Les dispositions concernant les garanties de prêts ont été ajoutées en décembre 1970, lors de la modification apportée à la Loi sur les subventions au développement régional. Ces garanties peuvent être appliquées à certaines nouvelles entreprises commerciales données, soit par exemple des hôtels, des centres de congrès, des centres récréatifs, des entrepôts, des installations de manutention de marchandises, des centres commerciaux, ainsi que des bureaux d'affaires et des entreprises de fabrication et de transformation.

Par ailleurs, la modification prévoit un régime de subventions spéciales à l'égard des entreprises dont la mise en exploitation commerciale aura lieu au plus tard le 31 décembre 1973 et délimite les régions précises où ces subventions sont offertes, en l'occurrence, les comtés de Stormont, Glengarry et Prescott, dans l'est de l'Ontario, la partie sud-ouest de la province de Québec, y compris Montréal, qui

n'avaient pas été désignées précédemment, et enfin les provinces de l'Atlantique où les subventions spéciales s'ajoutent aux subventions normales.

Les dispositions concernant les régions désignées choisies l'année précédente après consultation entre le Ministère et les provinces sont sujettes à révision avant le 30 juin 1972; les subventions normales offertes dans ces régions peuvent être accordées aux usines dont la production commence au plus tard le 31 décembre 1976.

Lors de la modification de décembre 1970, on a créé un Conseil consultatif des subventions au développement régional chargé de conseiller le ministre sur l'administration de la Loi.

C'est la Division de l'expansion industrielle qui, au sein du Ministère, administre les programmes de subventions à l'industrie. La Division se compose de deux services: la Direction des services de renseignements et de la promotion industrielle, et la Direction du programme de subventions à l'industrie.

## RENSEIGNEMENTS ET PROMOTION INDUSTRIELLE

Le rôle de la Direction des services de renseignements et de la promotion industrielle est de promouvoir les programmes de subventions et de stimuler le développement industriel.

A cette fin, la Direction cherche à déterminer les genres d'industries susceptibles de prospérer; elle demeure en contact constant avec le secteur privé et s'efforce d'intéresser et d'aider les compagnies à profiter des subventions à l'industrie; elle encourage les dirigeants locaux, régionaux et provinciaux à participer à l'expansion industrielle; elle accorde des subventions pour la tenue de colloques et de conférences sur le développement régional; elle appuie les provinces à faible croissance économique dans leurs efforts pour améliorer leur marché d'exportation.

La Direction comprend trois sections: Services de renseignements, Participation communautaire, Promotion industrielle.

### *Services de renseignements*

Cette section est chargée de faire l'inventaire des possibilités sur le plan industriel et de les porter à la connaissance des hommes d'affaires. La section a établi un dossier complet des facteurs qui influent sur le choix d'un emplacement industriel; ce dossier contient des renseignements sur les avantages offerts par les diverses localités, régions et provinces. Des études d'industries ont été effectuées afin d'en analyser certaines caractéristiques comme par exemple l'accroissement des ventes, le rendement des investissements et les multiplicateurs d'emploi. Des critères ont été établis afin de faciliter l'identification des industries offrant les plus grandes possibilités de viabilité à long terme. La section a également élaboré des profils industriels, décrivant les besoins d'un certain nombre d'industries en matière de production et de marché et a fourni à certaines compagnies qui projetaient de s'établir au Canada des renseignements détaillés pour les aider à choisir un emplacement. Elle a également entrepris des enquêtes préliminaires sur les possibilités industrielles offertes par certaines localités et s'occupe de déterminer les débouchés offerts à des industries données; ces activités comportent des études entreprises soit par le Ministère lui-même ou encore en coopération avec les provinces.

### *Participation communautaire*

Cette section est chargée d'encourager la population locale à participer au mouvement d'expansion industrielle. Le personnel de la Section a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les organismes locaux à la formation d'un groupe de dirigeants communautaires qui sont maintenant mieux en mesure de résoudre les problèmes de conditionnement à l'évolution et à l'expansion industrielle. On a pu atteindre ce but en offrant, notamment dans la plupart des provinces, le cours d'initiation à l'expansion industrielle. La Section a, de plus, renseigné un grand nombre de leaders et d'industriels, dans les zones désignées et dans les zones spéciales, au sujet des programmes de subventions.

### *Promotion industrielle*

Cette section est chargée d'identifier, de repérer et de rencontrer les investisseurs éventuels. La section

a élargi son champ d'action en vue d'attirer les entreprises de fabrication et de transformation dans les régions désignées et les zones spéciales. Des agents de la Section ont rendu visite à des investisseurs possibles un peu partout au Canada et aux États-Unis et, afin de faire mieux connaître les programmes, brochures, dépliants et documentation ont été préparés et diffusés. Par suite des modifications apportées à la Loi sur les subventions au développement régional et d'une promotion accrue, le nombre d'entrevues personnelles et de demandes de conseils a fortement augmenté vers la fin de l'année.

## PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

Cette Direction est responsable de l'administration du programme de subventions à l'industrie. Son travail consiste à réviser les demandes d'aide financière, établir leur admissibilité et le montant estimatif de la subvention qui peut être offerte, effectuer les inspections subséquentes afin de s'assurer que la mise en exploitation commerciale a été faite, et enfin fixer et autoriser le montant réel de la subvention à verser.

Au cours de l'année, la Direction a ouvert un bureau à Montréal, outre les locaux qu'elle occupe à l'administration centrale; à chaque endroit on compte deux groupes importants, soit un Groupe des analyses spéciales et un Groupe d'évaluation et d'inspection.

### *Analyses spéciales*

Le groupe attaché à cette section établit l'admissibilité des demandes de subventions, analyse leur rentabilité et leur financement, évalue les rapports coût-bénéfice et détermine l'ampleur de l'aide financière appropriée dans chaque cas.

### *Évaluation et inspection*

Le groupe attaché à cette section évalue le coût réel d'immobilisation admissible et le nombre d'emplois admissibles créés, fixe le montant réel de la subvention à verser et autorise les versements.

A mesure que le programme a pris de l'ampleur, on a commencé à exercer ces deux fonctions concurremment.



## LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Grâce aux efforts communs du Ministère et des gouvernements provinciaux, certaines régions ont été désignées dans chacune des dix provinces aux fins de la Loi sur les subventions au développement régional. Ces pouvoirs publics ont jusqu'au 30 juin 1972 pour réviser les dispositions concernant les régions désignées, y compris celles qui ont été ajoutées lors de la modification apportée en décembre 1970.

Par suite de cette modification, la Loi permet d'accorder trois genres de subventions: une subvention principale pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'un établissement; une subvention secondaire pour l'implantation d'un nouvel établissement ou l'agrandissement d'un établissement en vue de fabriquer de nouveaux produits et, une subvention spéciale pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'un établissement qui peut être offerte dans certaines régions.

Une subvention principale ne doit pas dépasser le moindre des montants suivants: 20 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé ou \$6 millions; le montant d'une subvention secondaire ne doit pas dépasser 5 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé, plus \$5,000 par emploi directement créé dans l'entreprise; le montant d'une subvention spéciale ne doit pas dépasser 10 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé, plus \$2,000 pour chaque emploi directement créé dans l'entreprise.

En résumé, il est prévu que les subventions peuvent atteindre jusqu'à 35 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé, plus \$7,000 pour chaque nouvel emploi dans la région de l'Atlantique. La Loi stipule que le montant total de la subvention qui peut être accordée à l'égard d'un établissement ne doit pas dépasser le moindre des montants suivants: a) \$30,000 par emploi créé directement dans l'entreprise ou b) la moitié du capital affecté à l'entreprise.

### *Garanties de prêts*

La modification apportée à la Loi en décembre 1970 autorise en outre des garanties de prêts à l'égard des entreprises de fabrication et de transfor-

mation dans les régions désignées. Les garanties peuvent également être accordées pour une partie du financement sous forme d'emprunts nécessaires à l'établissement d'installations commerciales importantes, y compris les centres de congrès, les hôtels, les centres récréatifs, les bureaux d'affaires, les centres commerciaux ou les entrepôts et installations de manutention des marchandises qui, situées dans des grands centres urbains, fournissent des services proportionnés à l'importance de ces centres. Pour l'admissibilité à une garantie de prêt, le coût d'immobilisation minimal de ces établissements commerciaux doit être de \$5,000,000 dans la région métropolitaine de Montréal, de \$1,000,000 dans tout autre grand centre et \$500,000 ailleurs. Ces garanties de prêts sont offertes dans les régions désignées aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et dans les zones spéciales établies aux termes de la Loi sur l'organisation du gouvernement. Les garanties ne doivent pas dépasser 90 p. 100 de l'emprunt, plus les intérêts, et sont assujetties au paiement d'un droit au Receveur général. Elles ne peuvent être autorisées si le montant de l'emprunt dépasse 80 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé du projet.

### *Subventions à l'industrie dans les zones spéciales*

Les subventions offertes dans le cadre de la Loi sur les subventions au développement régional peuvent également être accordées aux industries secondaires dans les zones spéciales situées en dehors des régions désignées où le programme régulier est administré. Les dispositions de la Loi s'appliquant dans les zones spéciales prévoient également l'offre de subventions à l'intention des industries primaires et tertiaires lorsqu'elles sont essentielles au succès d'un plan de développement.

Depuis la mise en oeuvre du programme, en juillet 1969, le Ministère a reçu 2,267 demandes. Au 31 mars 1971, l'état des dossiers était le suivant:

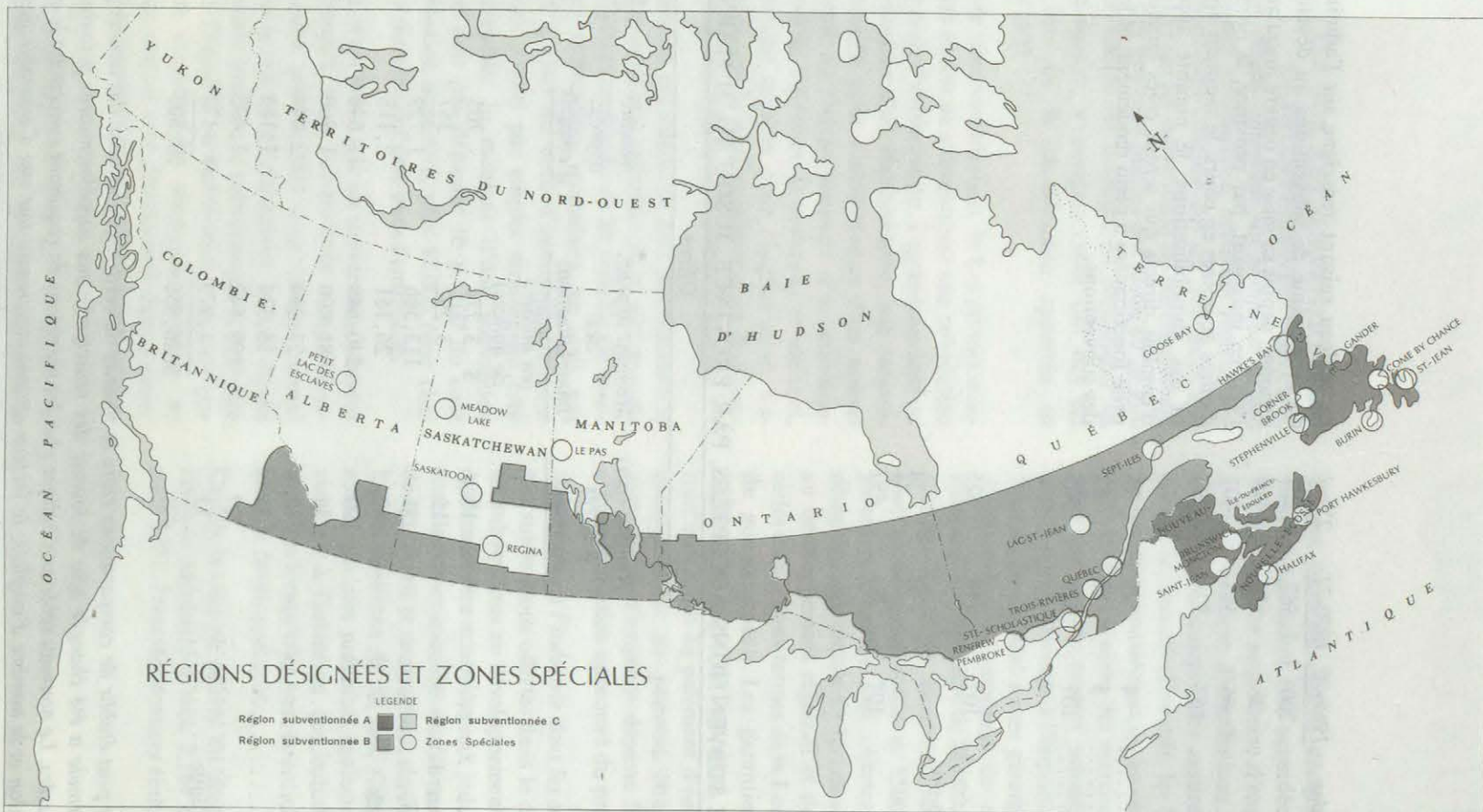
<i>Dossier des demandes</i>	<i>1969-70</i>	<i>1970-71</i>	<i>Total</i>
Reçues . . . . .	700	1,567	2,267
Retirées . . . . .	38	379	417
Rejetées . . . . .	66	341	407
Offres faites . . . . .	167	528	695
<i>Dossier des offres</i>			
Expirées . . . . .	4	22	26
Refusées . . . . .	5	47	52
Acceptées . . . . .	107	418	525
<i>Dossier des offres acceptées</i>			
Acceptées . . . . .	107	418	525
Acceptées, rejetées ou retirées . . . . .		34	34
	<u>107</u>	<u>384</u>	<u>491</u>

Le tableau suivant renseigne sur l'administration du programme de subventions au développement régional, depuis sa mise en oeuvre jusqu'au 31 mars 1971, en indiquant, par province, le nombre (net) d'offres acceptées en cours, le montant approximatif des immobilisations, le nombre approximatif d'emplois directs qui seront créés lorsque l'entreprise fonctionnera à plein rendement, et le montant des subventions.

OFFRES DE SUBVENTIONS ACCEPTÉES, PAR PROVINCE, JUSQU'AU 31 MARS 1971

<i>Province</i>	<i>Offres</i>			
	<i>Nombre (net) d'offres acceptées</i>	<i>Montant approx. des immobilisations (en milliers de dollars)</i>	<i>Nombre approx. d'emplois</i>	<i>Montant approx. de la subvention (en milliers de dollars)</i>
Terre-Neuve . . . . .	17	\$ 3,774	705	\$ 1,410
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	15	3,292	357	1,184
Nouvelle-Écosse . . . . .	51	113,566	1,729	21,581
Nouveau-Brunswick . . . . .	49	26,161	2,118	11,881
Québec . . . . .	190	240,648	11,646	54,942
Ontario . . . . .	34	81,860	1,960	13,912
Manitoba . . . . .	72	27,394	2,444	7,548
Saskatchewan . . . . .	25	18,334	1,183	5,020
Alberta . . . . .	27	109,542	1,493	17,359
Colombie-Britannique . . . . .	11	1,979	172	556
TOTAL . . . . .	491	\$626,550	23,807	\$135,393

*Remarque: On ne peut établir de comparaisons entre le tableau de cette année et ceux des années précédentes. La formule a été changée afin de fournir des renseignements supplémentaires à toutes les parties intéressées. Le nouveau tableau n'indique plus les prévisions du requérant concernant le coût d'immobilisation et le nombre d'emplois; le lecteur obtient maintenant une vue d'ensemble des chiffres qui se rapportent précisément au nombre net d'offres de subventions acceptées.*



RÉGIONS DÉSIGNÉES ET ZONES SPÉCIALES

- LEGENDE
- Région subventionnée A
  - Région subventionnée B
  - Région subventionnée C
  - Zones Spéciales

PUBLIÉE 1971  
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE  
 DIVISION DE L'INFORMATION

 EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE CANADA  
 REGIONAL ECONOMIC EXPANSION CANADA

## LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES RÉGIONS

La Division de l'expansion industrielle a poursuivi le programme de stimulants au développement de certaines régions mis sur pied, à l'origine, par l'Agence de développement régional en juillet 1965. Aux termes de ce programme, le montant des subventions était directement relié au coût de l'outillage, de l'équipement et des bâtiments. Le montant d'une subvention se composait du tiers des premiers \$250,000 d'immobilisation admissible, du quart des \$750,000 suivants et du cinquième de tous autres frais d'immobilisation admissibles. Le montant maximal accordé en subvention à toute nouvelle entreprise ou agrandissement était de \$5 millions. Outre le versement d'une subvention, les projets approuvés étaient admissibles à un amortissement rapide permettant de diminuer le montant d'impôt sur le revenu à payer.

La date limite pour présenter des demandes aux termes de la Loi stimulant le développement de

certaines régions avait auparavant été fixée au 31 décembre 1969. Pour être admissibles à la subvention, les nouvelles entreprises ou les établissements agrandis devaient être en exploitation commerciale avant le 31 mars 1971, à moins qu'un sursis ne soit accordé par le ministre lorsque des circonstances réellement indépendantes de la volonté du requérant l'empêchaient de respecter la date limite.

Au cours de toute la durée de ce programme, soit quatre ans et demi, on a reçu 1,920 demandes de subvention et 460 demandes d'exemption d'impôt en vertu de l'article 71a) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le tableau qui suit indique le nombre de projets approuvés (soit ceux à l'égard desquels des versements ont été ou seront effectués), les coûts d'immobilisation et le nombre approximatif d'emplois créés par région à la fin de l'année financière.

Depuis le début du programme jusqu'au 31 mars 1971, les dépenses totales au chapitre des subventions autorisées se sont élevées à \$144,030,017.

## LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES RÉGIONS

Demandes de subvention et d'exemption d'impôt<sup>1</sup>, par région, au 31 mars 1971

(Chiffres définitifs)

		<u>Nombre de projets</u>	<u>Nouvelles immobilisations</u>	<u>Nombre approx. d'emplois</u>
Provinces de l'Atlantique.....	Subvention	275	\$ 575,233,000	14,959
	Exemption d'impôt	33	88,465,000	2,745
Québec.....	Subvention	258	374,028,000	13,074
	Exemption d'impôt	40	154,214,000	2,986
Ontario.....	Subvention	110	174,735,000	7,961
	Exemption d'impôt	94	223,988,000	8,544
Provinces de l'Ouest.....	Subvention	197	388,545,000	7,855
	Exemption d'impôt	9	5,038,000	658
Total—Canada*.....	Subvention	840	1,512,541,000	43,849
	Exemption d'impôt	176	471,705,000	14,933

\*Remarque: On peut constater que certains chiffres sont inférieurs à ceux qui avaient été mentionnés l'année dernière. Il s'agit, en l'occurrence, de projets qui n'ont pas été réalisés ou qui ont été rejetés en raison de leur non-admissibilité aux termes de la Loi.

<sup>1</sup>Amortissement rapide

AUTRES PROGRAMMES DE  
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

*Société Multiplex du Nouveau-Brunswick*

On a pris les dernières dispositions concernant la création de la *New Brunswick Multiplex Corporation Limited*, un organisme fédéral-provincial chargé d'étudier la possibilité d'établir un complexe d'industries interdépendantes de métaux ouvrés à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Des experts-conseils ont préparé des plans provisoires d'un complexe de ce genre, fondés sur des études approfondies de rentabilité. Les deux gouvernements ont jugé les perspectives suffisamment encourageantes pour justifier la création d'une société conjointe chargée d'étudier plus avant et de promouvoir l'idée au moyen de discussions avec l'entreprise privée au Canada et à l'étranger.

*Société de développement de Terre-Neuve*

En 1970-1971, sur l'initiative du gouvernement de Terre-Neuve, on a amorcé des discussions concernant la possibilité d'établir une société fédérale-provinciale de développement dans cette province. Cette société serait créée pour aider et conseiller les hommes d'affaires de la province en matière de gestion, de production, de financement et de mise en marché dans le domaine industriel, et pour leur permettre d'obtenir plus facilement le capital-actions et le capital-obligations nécessaires au développement industriel. A cet égard, on en est arrivé à une entente de principe à la fin de l'année financière mais aucun plan détaillé n'a été préparé.

# AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le programme des zones spéciales du Ministère fait partie intégrante de sa stratégie de développement. Il s'agit d'une certaine concentration de l'aide gouvernementale visant à favoriser l'expansion économique dans des zones choisies en les rendant plus attrayantes comme emplacements de nouvelles industries créatrices d'emplois. Par conséquent, les projets prévus dans ce programme se rapportent en grande partie à des travaux d'infrastructure tels que réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, parcs industriels, ponts et routes, installations portuaires, écoles et lotissements résidentiels.

L'aide à la création d'emplois industriels dans ces zones est accordée aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et de la Loi sur l'organisation du gouvernement. A la fin de l'année financière, 23 localités étaient désignées comme zones spéciales.

L'aide pour des travaux d'infrastructure est accordée dans le cadre d'ententes officielles fédérales-provinciales prévoyant des plans de développement bien arrêtés. Les premières ententes sur les zones spé-

ciales, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 1970 au 30 juin 1972, ont été signées au cours de l'année, soit:

<u>Province</u>	<u>Date de l'entente</u>
Terre-Neuve.....	21 avril 1970
Nouvelle-Écosse.....	12 juin 1970
Nouveau-Brunswick.....	21 avril 1970
Québec.....	8 juin 1970
Manitoba.....	11 mai 1970
Saskatchewan.....	12 mai 1970
Alberta.....	13 mai 1970

*Remarque: Les ententes conclues avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve comprenaient également certains travaux de voirie à l'extérieur des zones spéciales.*

Étant donné le caractère à long terme qu'ont les programmes du Ministère, ces ententes seront suivies d'autres qui prévoiront des plans de développement plus prolongés. Les dispositions des premières ententes, qui reflètent les besoins immédiats des 23 zones en matière de capital social, sont les suivantes:

## PREMIÈRES ENTENTES SUR LES ZONES SPÉCIALES

(en millions de dollars)

<u>Province</u>	<u>Engagements du MEER</u> <u>avril 1970—juin 1972</u>			<u>Dépenses du MEER</u> <u>Année financière 1970-1971</u>		
	<u>Subven-</u> <u>tions</u>	<u>Prêts</u>	<u>Total</u>	<u>Subven-</u> <u>tions</u>	<u>Prêts</u>	<u>Total</u>
Terre-Neuve.....	62.93	19.61	82.54	33.49	5.78	39.27
Nouvelle-Écosse.....	22.11	12.27	34.38	10.22	5.60	15.82
Nouveau-Brunswick.....	40.80	21.29	62.09	26.60	6.86	33.46
Québec.....	62.87	37.56	100.43	24.51	21.35	45.86
Manitoba.....	3.03	2.88	5.91	1.63	1.22	2.85
Saskatchewan.....	2.52	1.94	4.46	0.63	0.68	1.31
Alberta.....	1.21	1.19	2.40	0.72	0.66	1.38
Total.....	195.47	96.74	292.21	97.80	42.15	139.95

*Remarque: Les engagements comprennent une allocation de 15 p. 100 prévue dans les ententes sur les zones spéciales pour absorber les dépenses imprévues qui pourraient survenir au cours des ententes.*

Les paragraphes suivants résument les travaux ayant été exécutés au cours de l'année dans chacune des sept provinces où se trouvent les 23 zones spéciales.

### Terre-Neuve

Huit zones spéciales ont été désignées dans le cadre de l'entente conclue avec Terre-Neuve. Le coût estimatif total\* des projets dans les zones spéciales et des travaux de voirie à l'extérieur de ces zones a été réparti de la façon suivante:

Saint-Jean . . . . .	\$24,505,000
Burin . . . . .	9,238,000
Come by Chance . . . . .	400,000
Grand Falls-Gander . . . . .	2,991,000
Stephenville . . . . .	4,820,000
Corner Brook . . . . .	5,162,000
Hawke's Bay-Port-au-Choix . . . . .	968,000
Happy Valley . . . . .	2,565,000
Routes en dehors des zones spéciales . . . . .	21,245,000

Les montants prévus pour les différents genres de travaux étaient les suivants:

Aménagement de la nouvelle ville de Mount Pearl . . . . .	\$ 4,123,000
Services municipaux . . . . .	8,116,000
Routes . . . . .	24,127,000
Écoles . . . . .	14,283,000

Dans l'ensemble, l'entente prévoyait 110 projets et sous-projets. A la fin de l'année financière, des contrats avaient été accordés pour 80 d'entre eux, dont 25 étaient d'autre part terminés.

A Saint-Jean, on a commencé les travaux d'aménagement du parc industriel et de l'égout collecteur de Mount Pearl, de même que la construction de l'école élémentaire de Saint-Jean-Est. De plus, on a acheté les terrains nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de travaux de construction.

Dans la péninsule de Burin, les travaux touchant l'aménagement du réseau d'adduction d'eau de St. Lawrence, la construction de l'école élémentaire de Creston et de certains tronçons des routes de Grand Bank et de St. Lawrence ont commencé.

\*Le coût estimatif total n'englobe pas l'allocation de 15 p. 100 prévue dans toutes les ententes sur les zones spéciales pour absorber les dépenses imprévues au cours des ententes.

Dans la zone de Come by Chance, on a débuté les travaux d'aménagement du réseau d'adduction d'eau à Arnold's Cove; on a fait de même en ce qui a trait au réseau d'adduction d'eau de Bishop's Falls, dans la zone spéciale de Grand Falls-Gander où, en outre, les études techniques et la construction de tronçons de routes entre Bishop's Falls et Botwood ont été amorcés. A Stephenville, l'aménagement du réseau d'adduction d'eau ainsi que la reconstruction et le revêtement de deux routes de la zone sont en voie de réalisation.

Les travaux d'amélioration et de prolongement de l'égout collecteur ont commencé dans trois secteurs de Corner Brook.

Les travaux de construction de 40 routes en dehors des zones spéciales avançaient rapidement et, vers la fin de l'année, la presque totalité des contrats touchant les travaux prévus dans l'entente avaient été adjugés. Plusieurs routes forestières ont été construites dans l'est et le centre de Terre-Neuve. Des contrats ont également été adjugés pour la reconstruction et l'amélioration de tronçons de routes dans la péninsule de Burin.

### Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, deux zones spéciales ont été désignées aux termes de l'entente. Le coût estimatif total (excluant l'allocation de 15 p. 100) des projets dans les zones spéciales et des travaux de voirie à l'extérieur de ces zones a été réparti de la façon suivante:

Détroit de Canso . . . . .	\$ 3,250,000
Halifax-Dartmouth . . . . .	21,163,000
Routes à l'extérieur des zones spéciales . . . . .	5,480,000

Les montants prévus pour les divers travaux dans les zones spéciales étaient les suivants:

Services municipaux . . . . .	\$ 8,229,000
Routes . . . . .	7,735,000
Écoles . . . . .	8,449,000

L'entente prévoyait 99 projets et sous-projets. A la fin de l'année, des contrats avaient été adjugés dans le cas de 58 projets, dont onze étaient terminés.

Dans la zone du détroit de Canso, quatre contrats ont été accordés et les travaux prévus dans le cadre de deux d'entre eux étaient en voie de réalisation. Il s'agit des travaux de construction de l'artère à deux voies reliant la route 4 et le parc industriel de Port Hawkesbury, et des travaux de construction et de revêtement de deux routes dans les limites du parc. Les travaux prévus dans le cadre de deux autres projets sont parachevés.

A Halifax-Dartmouth, 40 projets étaient sous contrat, dont six à peu près terminés. Dix-huit projets étaient en cours, y compris l'installation de la conduite principale d'adduction d'eau de Bedford-Sackville et d'un certain nombre de conduites d'égout devant desservir divers secteurs de la zone. Les travaux de construction de l'école secondaire (2<sup>e</sup> cycle) de Sackville de même que de l'école primaire-secondaire (1<sup>er</sup> cycle) dans le secteur central de Halifax ont progressé. Au nombre des autres installations scolaires en voie de réalisation, on compte les travaux d'agrandissement de l'école primaire-secondaire (1<sup>er</sup> cycle) de Bloomfield, de l'école primaire de Forsyth et de l'école primaire de Brookhouse.

On a commencé les travaux d'aménagement d'une conduite d'adduction d'eau à partir du lac Major jusqu'au réseau de Halifax, de même que les travaux reliés à un certain nombre d'installations d'égout destinées à desservir les deux municipalités. Les travaux de voirie se rapportant à la grande artère de Lakeview et à la route à grande circulation n° 103 étaient en cours.

En dehors des zones spéciales, douze projets de construction de routes sur un total de seize étaient sous contrat à la fin de l'année. De ce nombre, trois étaient à peu près terminés tandis que les travaux de construction des ouvrages et des échangeurs se poursuivaient sur la route à grande circulation Halifax-Bridgewater (n° 103)

#### *Nouveau-Brunswick*

Dans cette province, deux zones spéciales ont été désignées aux termes de l'entente. Le coût estimatif total (excluant l'allocation de 15 p. 100) des projets dans les zones spéciales et des travaux de voirie

en dehors de ces zones a été réparti de façon suivante:

Moncton . . . . .	\$ 8,559,000
Saint-Jean . . . . .	30,425,000
Routes en dehors des zones spéciales . . . . .	15,010,000

Dans les limites des zones spéciales, les montants pour les divers travaux étaient les suivants:

Emplacements résidentiels et industriels . . . . .	\$ 1,925,000
Services municipaux . . . . .	15,608,000
Routes . . . . .	13,548,000
Écoles . . . . .	7,903,000

L'entente englobait 84 projets et sous-projets. A la fin de l'année financière, 64 contrats de travaux avaient été adjugés, et de ceux-ci 38 étaient terminés.

A Moncton, des quatre projets de voirie sous contrat à la fin de l'année trois en étaient rendus au dernier stade de la construction. Deux conduites d'eau principales étaient en construction et les travaux d'aménagement de deux égouts collecteurs avaient débuté.

En ce qui a trait aux trois projets d'écoles, l'école primaire Forest Glen était à peu près parachevée, les travaux étaient en cours à l'école secondaire de métiers de Dieppe et les études techniques se rapportant à l'école secondaire de métiers de Moncton se poursuivaient.

Dans la zone spéciale de Saint-Jean, les travaux étaient en cours sur l'un des trois chantiers de construction de routes; l'aménagement du réseau d'égout du ruisseau Marsh était pratiquement terminé; la bibliothèque et le gymnase à l'école secondaire de Millidgeville étaient prêts à être utilisés.

D'importants travaux ont été entrepris dans le cadre de la construction de la voie rapide de Saint-Jean. L'entente prévoyait la réalisation de dix travaux d'aménagement en différents endroits de la route et, à la fin de l'année, cinq chantiers étaient en activité. L'acquisition de terrains pour divers projets s'est poursuivie pendant l'année et, à la fin de mars 1971, presque toute la superficie re-



quise pour constituer une réserve de terrains industriels était acquise.

D'importants progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la construction de routes à l'extérieur des zones spéciales. Dans la région de Shédiac-Buctouche, treize sous-projets sur un total de dix-sept étaient à peu près terminés à la fin de l'année. On a complété le nivelage et l'épandage d'une couche de base sur une distance de quatre milles entre Buctouche et Richibucto (route n° 11). Sur la route 5 dans la région de Woodstock-Houlton, deux des trois projets sont parachevés; sur la route n° 1, on a posé le revêtement sur deux tronçons entre Waweig et Didgeguash et la superstructure du pont de la rivière Didgeguash est installée.

En ce qui a trait à la route 11, les travaux se sont poursuivis sur la voie de détournement de Campbellton-Charlo, cinq des six projets étant pratiquement terminés à la fin de l'année. Les travaux touchant le nouveau tracé de la route dans la région de Bathurst-Belledune se sont poursuivis comme prévu; trois des cinq projets sont terminés.

#### *Québec*

L'entente Canada-Québec prévoyait au départ une aide à l'aménagement des infrastructures dans les trois zones spéciales de Québec, Trois-Rivières et Sept-Îles. L'entente fut modifiée au cours de l'année et deux nouvelles zones spéciales, soit celle du lac Saint-Jean et les environs du nouvel aéroport de Sainte-Scholastique, ont été ajoutées. Par suite de ces révisions, l'engagement global du MEER aux termes de l'entente (y compris l'allocation de 15 p. 100 pour les dépenses imprévues) est passé de \$52.5 millions à \$100.43 millions. A l'exception de l'allocation de 15 p. 100, le coût estimatif total des projets dans le cadre de ces cinq zones spéciales se répartit de la façon suivante:

Québec.....	\$46.3 millions
Trois-Rivières.....	10.5
Sept-Îles.....	10.0
Lac Saint-Jean.....	.9
Sainte-Scholastique.....	17.0
	<u>\$84.7</u>

Zone de Québec:—Quelque 24 projets ont été approuvés pour la zone de Québec; leur coût total sera de \$46.3 millions, dont \$31,872,842 ont été déboursés en 1970-1971 (\$18,335,627 en dépenses budgétaires et \$13,537,215 en dépenses non budgétaires). Ces projets ont pour objet l'équipement routier et les services industriels, le développement du tourisme (restauration de la Place Royale et du Séminaire de Québec, l'équipement du Mont Sainte-Anne), l'assainissement des eaux de la rivière Saint-Charles, la construction d'habitations et d'écoles polyvalentes et la création d'un centre de recherche industrielle.

Zone de Trois-Rivières:—Les divers projets qui ont été approuvés pour la zone de Trois-Rivières coûteront au total quelque \$10.5 millions dont \$6,068,127 ont été déboursés en 1970-1971 (\$2,328,113 budgétaires et \$3,740,014 non budgétaires). Ces projets consistent en des travaux routiers d'infrastructure industrielle et urbaine, et de restauration des mairies de Niverville et des Vieilles Forges.

Zone de Sept-Îles/Port-Cartier:—Les divers projets approuvés pour cette zone ont pour objet l'aménagement de services urbains et la construction d'habitations. Leur coût total est estimé à \$10 millions dont \$7,059,151 ont été déboursés en 1970-1971 (\$3,271,297 budgétaires et \$3,787,854 non budgétaires).

Zone du lac Saint-Jean:—Cette zone a été originellement désignée dans le but de lui permettre de bénéficier de subventions à l'industrie des pâtes et papiers; on y a par la suite ajouté la ville d'Alma. Des fonds au montant de \$0.9 million ont été octroyés pour l'aménagement d'un parc industriel; \$860,000 ont été dépensés en 1970-1971 (\$576,200 budgétaires et \$283,800 non budgétaires).

Zone de Sainte-Scholastique:—La dernière modification apportée à l'entente le 25 mars 1971 concernait cette zone. Le plafond des dépenses prévues a été fixé à \$17 millions.

#### *Manitoba*

L'entente fédérale-provinciale prévoit une aide financière à l'aménagement des infrastructures dans

la zone du Pas. A la fin de l'année financière 1970-1971, la plupart des projets étaient en bonne voie de réalisation. Toutefois, une légère réaffectation de certains fonds réservés à l'origine dans l'entente a entraîné la remise d'un projet d'aménagement d'une bibliothèque et d'une partie des installations prévues dans un centre civique en faveur de la construction d'un réseau d'adduction d'eau.

Les travaux vont particulièrement bon train dans l'aménagement d'un réseau d'égout sanitaire et d'un bassin d'épandage. Près de la moitié des travaux d'aménagement de l'égout pluvial sont terminés et l'installation du réseau d'adduction d'eau devrait être terminée au cours de l'hiver 1971. Les plans des trois écoles prévues dans l'entente sont terminés, et on a commencé à jeter les fondations de deux d'entre elles. Les travaux de fondation avaient également débuté à la fin de l'année au centre civique et au centre d'amitié. Par ailleurs, les contrats d'achat du matériel de lutte contre l'incendie, des maisons mobiles et des installations démontables destinées à la formation ont été adjugés.

Les dépenses du gouvernement fédéral au cours de l'année se sont élevées à \$1,628,358 en subventions et \$1,214,106 en prêts.

#### *Saskatchewan*

L'entente fédérale-provinciale conclue avec la Saskatchewan prévoit une contribution financière à des travaux d'infrastructure dans la zone de Meadow Lake. La mise en oeuvre par la province des divers projets prévus dans l'entente a pris plus de temps que prévu, entraînant ainsi, dans la plupart des secteurs, un retard dans les travaux. On prévoit toutefois neutraliser ce retard avant les dates limites fixées par l'entente.

Les contrats pour la plupart des projets ont été adjugés avant la fin de l'année et il a été nécessaire d'effectuer une certaine réaffectation des fonds entre certains projets. Cette nouvelle répartition des fonds ne devrait toutefois pas changer le montant total de la contribution fédérale aux termes de l'entente.

Les dépenses fédérales au cours de l'année se sont

élevées à \$627,072 en subventions et \$674,762 en prêts.

#### *Alberta*

L'entente conclue avec cette province prévoit une aide financière à l'égard de travaux d'infrastructure dans la zone du Petit lac des Esclaves. A la fin de l'année financière 1970-1971, la mise en oeuvre de tous les projets prévus dans l'entente était bien avancée. Tout comme dans le cas des zones spéciales du Pas et de Meadow Lake, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des fonds prévus aux termes de l'entente, en fonction des coûts réels des projets.

Les travaux étaient particulièrement avancés sur les chantiers d'installation des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans la ville de Slave Lake. Les travaux d'aménagement du parc industriel situé à environ sept milles au sud-est de la ville progressaient également d'une façon satisfaisante, de même que les travaux de construction des écoles publiques et secondaires.

Le montant total des dépenses fédérales au cours de l'année s'est élevé à \$723,014 en subventions et \$660,156 en prêts.

#### LOI SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Comme l'indiquait le rapport de l'an dernier, la Loi prévoit la conclusion d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces de l'Atlantique en vue d'une aide fédérale dans le domaine de la production et du transport de l'énergie électrique. Cette aide fédérale a par le passé été offerte sous forme de prêts à long terme d'une durée de 30 ou 40 ans, suivant que les prêts étaient consentis à l'égard de la construction de centrales thermiques ou de l'installation de lignes de transport.

Au cours de l'année, comme ce fut le cas l'an dernier, aucun projet n'a été autorisé et aucune entente n'a été conclue en vertu des dispositions de la présente Loi. Des avances totalisant \$26,237,667

ont été versées pour le financement des projets autorisés avant le 1<sup>er</sup> avril 1969 et les diverses commissions d'énergie provinciales ont remboursé au Canada \$10,450,085.67, représentant l'amortissement et l'intérêt de dettes échues le 31 mars 1971 relatives aux travaux achevés.

**INTERCONNEXION POUR LE  
TRANSPORT DU COURANT CONTINU  
ENTRE LA LIGNE DE TRANSPORT  
DIRECTE RELIANT LE QUÉBEC ET LE  
NOUVEAU-BRUNSWICK**

Une contribution fédérale de l'ordre de \$2.5 millions a été versée à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick comme participation au coût de construction d'installation d'interconnexion pour courant continu entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

**OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE  
DE LA RÉGION ATLANTIQUE**

La Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été abrogée par la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement, aux termes de laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale s'engageait à respecter tous les engagements pris par l'Office. Au 31 mars 1971, 21 travaux entrepris par l'Office n'étaient pas encore terminés, soit six au Nouveau-Brunswick, six en Nouvelle-Écosse, deux à l'Île-du-Prince-Édouard et sept à Terre-Neuve. Ces travaux touchent des réseaux d'adduction d'eau, des installations touristiques et récréatives, des parcs industriels et comprennent en outre une aide financière à certaines maisons d'enseignement. Tous les travaux d'aménagement routier et hydroélectrique sont terminés.

*Dépenses du gouvernement fédéral à l'égard de ces travaux en 1970-1971:*

	<i>Budgétaires</i>	<i>Non budgétaires</i>
Services d'eau et d'égouts . . . . .	\$ 1,141,605	\$261,102
Parcs industriels . . . . .	614,136	
Installations de recherches . . . . .	4,026,711	
Travaux divers . . . . .	489,071	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>\$ 6,271,523</b>	<b>\$261,102</b>

*Répartition des dépenses par province:*

Terre-Neuve . . . . .	\$ 890,274	
Nouvelle-Écosse . . . . .	3,678,166	\$180,754
Nouveau-Brunswick . . . . .	1,482,668	80,348
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	170,931	
Projets de l'Atlantique . . . . .	49,484	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>\$ 6,271,523</b>	<b>\$261,102</b>

**LOI SUR L'UTILISATION DES  
TERRAINS MARÉCAGEUX DES  
PROVINCES MARITIMES (UTMM)**

Les gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont assumé la responsabilité des ouvrages de protection des terres marécageuses à

compter du 31 mars 1970. Le seul ouvrage encore en chantier à la fin de l'année était le barrage-chaussée sur la rivière Avon, près de Windsor en Nouvelle-Écosse. Cet ouvrage devrait être parachévé en 1971-1972. L'ensemble des dépenses fédérales durant l'année financière s'élève à \$1,212,643, et porte le montant global versé depuis l'adoption de la Loi à \$33,261,202.

**PROGRAMME SPÉCIAL FÉDÉRAL  
PROVINCIAL DE PRETS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT**

Ce programme, approuvé par le cabinet en novembre 1970, a été instauré afin de hâter la mise en chantier de travaux publics créateurs d'emplois qui, par ailleurs, auraient été retardés ou n'auraient pas été entrepris par les provinces et les municipalités. Les fonds alloués totalisant \$160 millions sont inscrits au budget des dépenses du ministère des Finances, mais le programme est administré par le ministère de l'Expansion économique régionale afin qu'au besoin les travaux entrepris dans le cadre du régime de prêts soient coordonnés avec les programmes courants de ce dernier ministère.

Toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, ont décidé de tirer parti de ces conditions de financement avantageuses. Les prêts sont répartis en fonction du nombre de chômeurs qui dépassait 4 p. 100 de la population active dans chaque province au cours des six derniers mois de 1970, avec en outre un réajustement tenant compte du chômage dans les réserves indiennes.

L'affectation éventuelle des \$160 millions prévus dans le cadre du programme a été établie de la façon suivante:

Terre-Neuve . . . . .	\$ 6.77 millions
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	1.00
Nouvelle-Écosse . . . . .	4.30
Nouveau-Brunswick . . . . .	5.38
Québec . . . . .	70.30
Ontario . . . . .	17.00
Manitoba . . . . .	8.50
Alberta . . . . .	6.88
Colombie-Britannique . . . . .	39.77

Au-delà de 60 p. 100 des fonds sont affectés à la construction de routes et à des travaux de voirie. Le reste sert à financer une gamme variée de projets municipaux, d'aménagement d'installations permanentes, tels que réseaux d'égout et d'adduction d'eau, centres récréatifs, foyers pour vieillards, et autres immeubles et services dont les municipalités ont besoin.

Le gouvernement a approuvé un total de 269 projets répartis géographiquement dans tout le pays et dont l'utilité intrinsèque à long terme aura des répercussions considérables sur les économies régionales. La valeur globale de ces projets dépasse de beaucoup \$200 millions. Une des caractéristiques importantes du plan était que l'entente concernant les projets et les prêts devait être conclue avant le 31 mars 1971, et que les travaux se rapportant à tous les projets devaient commencer avant le 1<sup>er</sup> octobre 1971.

Selon les renseignements fournis par les provinces, 13,000 années-hommes de travail sur place et en dehors des chantiers sont ainsi créées. On prévoit que les revenus provenant de ces emplois se traduiront par 17,000 années-hommes d'emploi indirect.

# RELÈVEMENT SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL

Les travaux du Ministère, comme on l'a déjà mentionné dans l'introduction (page 2), sont axés sur trois catégories principales d'activités. La troisième comprend l'ensemble des programmes de relèvement social et de développement rural dont le but est d'aider les gens à tirer parti des nouvelles occasions d'emploi et accroître leur revenu grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources rurales. La plupart de ces programmes sont à frais partagés avec les provinces. Chacun de ces programmes est traité séparément dans les paragraphes subséquents sous les rubriques suivantes:

- Programme FODER
- Programme ARDA
- Programmes spéciaux pour personnes défavorisées
- Travaux de l'ARAP dans les réserves indiennes
- Programme de relance
- Corps de main-d'oeuvre
- Ententes spéciales ARDA
- Programme de relocalisation de Terre-Neuve
- Réalisations de l'ARAP

## LOI SUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Comme l'indiquait le rapport de l'année dernière, par suite de l'adoption de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement et de la révocation subséquente de la Loi du FODER, le ministère de l'Expansion économique régionale devint responsable de l'administration des cinq ententes fédérales-provinciales conclues aux termes de la Loi du FODER et se rapportant à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, les régions de Mactaquac et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent au Québec et la région d'Interlake au Manitoba.

Les tableaux suivants résument les dépenses engagées en 1970-1971 dans le cadre de chacune de ces cinq ententes:

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1970-1971

#### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

	<i>Dépenses</i>	
	<i>Budgétaires</i>	<i>Non budgétaires</i>
Gestion intégrée des terres.....	\$ 481,237	
Mise en valeur des terres.....	1,602,482	
Pêches.....	122,620	
Logement, services et aménagement urbains.....	685,282	
Transports.....	1,713,582	
Élimination des déchets industriels et approvisionnement en eau.....	447,100	
Gestion du plan.....	530,898	
Participation du public.....	506,552	
Évaluation.....	24,984	
Subvention au développement.....	5,400,000	
Sous-total.....	\$11,514,737	
		\$1,650,000
TOTAL.....		\$13,164,737

FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RURAL  
DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1970-1971

<i>NOUVEAU-BRUNSWICK</i>	<i>Dépenses budgétaires</i>
<i>Région de Mactaquac</i>	
Orientation . . . . .	\$ 47,085
Expansion industrielle . . . . .	936,940
Récréation . . . . .	1,184,613
Lotissement et services . . . . .	40,625
Administration . . . . .	668,960
	<hr/> 2,878,223
<i>Région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick</i>	
Main-d'oeuvre . . . . .	néant
Orientation . . . . .	179,652
Réaffectation des terres . . . . .	162,666
Expansion de l'industrie de la pêche . . . . .	242,019
Transports . . . . .	482,083
Récréation . . . . .	25,502
Préparation au travail . . . . .	3,214
Administration et informations . . . . .	126,532
Subvention pour mise en application . . . . .	2,800,000
	<hr/> \$ 4,021,668

FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RURAL  
DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1970-1971

<i>QUÉBEC</i>	<i>Dépenses budgétaires</i>
<i>Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine</i>	
Administration . . . . .	\$ 1,036,158
Agriculture . . . . .	2,666,684
Forêts . . . . .	1,675,497
Pêches . . . . .	405,657
Récréation et tourisme . . . . .	1,025,692
Relèvement social et formation de la main-d'oeuvre . . . . .	925,183
Urbanisation . . . . .	2,477,084
Transports régionaux . . . . .	1,486,002
Recherche . . . . .	447,129
	<hr/> \$12,145,086

FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RURAL  
DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1970-1971

<i>MANITOBA</i>	<i>Dépenses budgétaires</i>
<i>Région d'Interlake</i>	
Administration . . . . .	\$ 177,792
Services de conseillers . . . . .	242,823
Corps de main-d'oeuvre . . . . .	450,000
Évaluation . . . . .	—
Aménagement des terres . . . . .	79,559
Régularisation des crues . . . . .	720,000
Routes . . . . .	1,050,000
Gestion des ressources . . . . .	226,862
Récréation . . . . .	454,316
Réaffectation des terres . . . . .	556,595
Formation dans l'industrie . . . . .	17,032
Éducation populaire . . . . .	66,113
Parc industriel . . . . .	7,435
Rationalisation de l'industrie de la pêche . . . . .	43,759
Subvention pour mise en application . . . . .	360,000
	<hr/> \$ 4,452,286

### *Île-du-Prince-Édouard*

D'importants progrès ont été réalisés au cours de 1970-1971 au chapitre de la mise en oeuvre du Plan de développement pour l'Île-du-Prince-Édouard, conclu le 7 mars 1969. En voici les faits saillants:

Gestion intégrée des terres — Une nouvelle étape dans la réalisation du programme de planification de l'utilisation des terres a été franchie grâce à la mise sur pied d'une section de planification de l'utilisation des terres, chargée de renseigner les organismes de la mise en oeuvre du programme. Le gouvernement fédéral a accordé l'autorisation d'utiliser les fonds affectés à ce programme pour financer des études relatives à l'utilisation et à l'aménagement des terres dans les zones urbaines de Charlottetown et de Summerside. Le projet en cours, visant à fournir à la province un canevas géodésique du deuxième ordre et une série de cartes topographiques, se poursuit comme prévu. On a entrepris des études sur les eaux souterraines, destinées principalement à recueillir des données en vue de l'approvisionnement ultérieur, et sur les sources de pollution et autres facteurs touchant les zones portuaires.

Mise en valeur des terres — La Société d'aménagement des terres, chargée de la mise en oeuvre du programme de regroupement des fermes et de la réaffectation des terres, par l'achat de terrains pour la revente, l'affermage ou la réaffectation à des usages plus appropriés, a été mise en service au cours de l'année. On a pratiquement terminé l'engagement du personnel au ministère provincial de l'Agriculture et des Forêts et on a ouvert cinq bureaux régionaux en vue d'offrir aux cultivateurs de la province une gamme complète de cours de formation scolaire et de vulgarisation en agriculture. Dans le cadre du programme d'aménagement touristique et récréatif, on a poursuivi, au cours de l'année, les travaux d'aménagement du complexe récréatif de Brudenell, entrepris aux termes des ententes ARDA et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique; on a en outre poursuivi l'aménagement du terrain de golf qui est l'élément initial d'un ensemble récréatif du même genre pour Mill River. Au nombre des autres

réalisations, on compte la promotion de la pêche sportive du thon, l'amélioration d'une école d'artisanat et des études sur les loisirs et la conservation.

Pêches — On a poursuivi le programme de rationalisation de l'industrie de la pêche en axant le travail sur l'accroissement de la productivité, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et en glace et l'aide en matière de gestion aux usines de conditionnement du poisson. On a entrepris la mise au point du prototype de la première machine canadienne à décortiquer le homard. Par ailleurs, des études ont été entreprises sur la façon de disposer des déchets de poissons, également sur les revenus des pêcheurs côtiers et sur l'évaluation de l'efficacité du chalutage à deux navires.

Éducation — La planification d'une restructuration du système d'éducation primaire et secondaire est sur le point d'être achevée. On a mis sur pied des comités consultatifs, tant dans les nouveaux districts scolaires régionaux proposés qu'à l'échelle de la province. D'autre part, les deux nouvelles institutions de formation postsecondaire ont fonctionné à plein rendement et le nombre d'inscriptions à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 12,5 p. 100 pour passer à 1,748 étudiants, tandis que 245 étudiants fréquentaient le collège Holland. On a sensiblement augmenté les possibilités de formation professionnelle dans la province, grâce surtout à la fondation et à l'agrandissement du collège Holland et au nombre accru de cours de formation professionnelle en agriculture. Le nombre d'inscriptions a été d'environ 5,600, soit 1,300 de plus que l'année précédente.

Logement, services et aménagements urbains — On a lancé au cours de l'année deux nouveaux projets destinés à faciliter l'achat de maisons par les familles à faible revenu ou encore à améliorer des maisons solidement construites mais ne répondant plus aux normes actuelles du logement. Les deux projets ont été très favorablement accueillis par le public. Au chapitre des services urbains et de l'aménagement, la ville de Montague a procédé à l'installation d'un réseau d'égouts collecteurs et à la construction d'une usine de purification des

eaux usées; on a terminé les études techniques et l'évaluation du coût d'installations analogues pour les centres urbains de Charlottetown et de Summerside. Dans la région de Charlottetown, les trois principales municipalités concernées ont approuvé le projet et la construction débutera au cours de 1971-1972.

Transports — On a terminé 18 travaux de terrassement et de revêtement sur 49 milles de routes d'accès aux ressources, et construit 16.5 milles de routes principales.

Élimination des déchets industriels — L'aménagement d'installations de traitement des déchets a débuté à l'usine de la compagnie *Langley Fruit Packers*, de Montague, et à celle de la compagnie *Seabrook Farms*, de New Annan. La station de pompage et la conduite destinée à acheminer les déchets de l'usine de réduction de hareng de Souris ont été mises en chantier.

Participation du public — Le gouvernement fédéral a continué d'aider la province à réaliser certains projets dans les domaines de l'information, de l'orientation, de la mise en valeur des ressources communautaires, de la formation des jeunes, du développement de la collectivité indienne, des mécanismes de commercialisation par les producteurs et de la rationalisation de l'industrie laitière; il a également apporté une contribution financière au Conseil d'aménagement rural, à l'Institut de leadership, à un conseiller en relations industrielles auprès du ministère provincial du Travail et de la Main-d'oeuvre, et pour les services de coordination des activités des comités de développement régionaux. L'Institut de leadership a connu une autre année fructueuse en facilitant la tenue de 126 colloques, cours et réunions publiques auxquels ont participé 5,300 personnes. Le gouvernement fédéral a fourni une aide financière et technique à divers organismes bénévoles dont les objectifs cadrent avec ceux du plan de développement.

Autres activités — Le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce a été restructuré, et on a élargi ses cadres pour lui permettre de prendre une part plus active à la promotion industrielle et d'ap-

porter une aide technique accrue à l'industrie. Le Centre de commercialisation des produits naturels a été réorganisé et légalement constitué sous le nom de Centre d'expansion du marché; on a augmenté le personnel du nouvel organisme et élargi le champ de ses activités.

Révision du Plan — Lors de sa réunion de juillet 1970, le Conseil consultatif conjoint pour le Plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied un comité composé de fonctionnaires des deux gouvernements, chargé d'entreprendre une révision complète des objectifs et programmes du Plan. Dans son rapport présenté au Conseil en janvier 1971, le Comité de révision concluait que la stratégie originale du Plan était encore valable mais que certaines modifications aux programmes et aux ententes concernant le financement contribueraient à accroître l'efficacité du Plan d'ici la fin de la première phase d'une durée de cinq à sept années. Le Conseil consultatif conjoint entérina ces conclusions et accepta de demander l'autorisation d'apporter les changements nécessaires.<sup>1</sup>

#### *Nouveau-Brunswick*

##### *Mactaquac*

Le Plan d'ensemble de développement de la région de Mactaquac a été modifié le 28 octobre 1970 afin de favoriser l'expansion de l'industrie forestière et le parachèvement d'importants travaux d'aménagement de lieux historiques et d'installations récréatives dans la région.

Aménagements récréatifs — Le parc provincial de Mactaquac a été inauguré officiellement le 27 juin 1970. A cette date, on avait complété l'aménagement du parc, du terrain de golf, de l'auberge, de 100 emplacements de camping, d'un parc réservé aux pique-niqueurs, ainsi que des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts. On a poursuivi, au cours de l'année, les travaux d'aménagement de 200 autres emplacements de camping, d'une salle de loisirs, d'un terrain de jeu, du port de plaisance, des pistes d'excursion et autres installations reliées au parc.

<sup>1</sup>Ces changements furent incorporés à l'entente (modification n° 1, 21 juin 1971).



Les travaux se sont poursuivis au village historique de Kings Landing; la restauration de toutes les bâtisses va bon train, et on a installé les services d'eau et d'égouts ainsi que les clôtures, aménagé les routes et complété les travaux d'embellissement. Un des bâtiments, l'*Upper Farm House*, a été ouvert au public le 27 juin 1970 et a attiré un grand nombre de visiteurs au cours de l'année.

Expansion industrielle — L'usine de pâtes et papiers de Sainte-Anne-Nackawic a été mise en exploitation au printemps de 1970. Ce projet a fait l'objet d'une aide financière importante aux termes du Plan de développement. L'agglomération de Nackawic, construite en collaboration avec la S.C.H.L., a été constituée en village au mois de novembre 1970, et on a poursuivi les travaux d'installation des éléments d'infrastructure requis pour la nouvelle usine de pâtes et papiers et le parc industriel du village. En outre, on a entrepris un programme d'amélioration des routes afin que les entreprises qui font l'usage des ressources forestières de la région puissent y accéder plus facilement.

Rationalisation de l'utilisation des terres — Conformément aux dispositions de l'entente modifiée, on a mis progressivement fin au programme d'acquisition des terres au cours de l'année. Des plans ont été élaborés en vue de l'utilisation d'un certain nombre de propriétés, et des conseillers spéciaux ont offert leurs services à un certain nombre de propriétaires qui iront s'établir à l'extérieur de la région.

#### *Nord-Est du Nouveau-Brunswick*

Au cours de l'année, le Plan de développement du Nord-Est du Nouveau-Brunswick a été révisé en profondeur par un comité fédéral-provincial chargé de découvrir les lacunes du Plan et de recommander des mesures pour y remédier. Bien que l'étude n'ait pu être menée complètement à terme à la fin de l'année, un certain consensus a été atteint au sein du comité au sujet des changements à apporter aux programmes afin d'accroître le nombre d'occasions d'emploi pour les habitants de la région.

Main-d'oeuvre — Au cours de l'année, on a accéléré et amplifié les programmes axés sur la formation

de la population active de la région. Le programme de l'année comportait à la fois l'aménagement d'installations pour la formation, et la mise sur pied des services requis pour favoriser une participation accrue aux cours de formation.

La population adulte a continué de profiter des cours de connaissances pratiques et de formation professionnelle offerts à plein temps et à temps partiel. Près de 2,000 adultes étaient inscrits à temps partiel aux cours d'enseignement élémentaire.

Plus de 200 habitants de la région ont suivi les cours de recyclage et au-delà de 300 étaient inscrits aux cours de métiers et de formation professionnelle à plein temps. Le programme de construction d'écoles s'est poursuivi avec la mise en chantier d'établissements scolaires à Caraquet, Dalhousie, Shippegan, Tracadie, Campbellton, Bathurst et Saint-Quentin, et des travaux d'améliorations aux écoles de Val d'Amours, Campbellton, Belledune, Janeville, Wilson's Point et Sheila.

Orientation — Au cours de l'année, on a augmenté le personnel de conseillers de façon à mieux répondre aux besoins des habitants de la région. Les conseillers ont dû s'occuper de quelque 200 nouveaux cas, et environ 40 familles reçoivent une aide aux termes des dispositions de l'entente relatives à la mobilité. Un nouveau programme de réadaptation et de formation à l'intention des familles a été inauguré, en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada.

Rationalisation de l'utilisation des terres — Des fonds ont été affectés à l'acquisition des terres, aux subventions à la réinstallation, et au regroupement des terres agricoles et des boisés de fermes. On a acheté plus de 40 propriétés au cours de l'année.

Logement — On a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan pour la région de la Baie des Chaleurs. Des dispositions ont été prises en vue d'inclure le reste du district dans le programme régional de planification de l'utilisation des terres. On a poursuivi par ailleurs le programme de construction de logement à Bathurst, Campbellton et Shippegan.

Transports — Les fonds du gouvernement fédéral ont été en grande partie affectés aux travaux de construction de la route Bathurst-Saint-Quentin. En outre, certaines sommes ont permis d'accélérer la construction de la route reliant Allardville à Bathurst Mines.

Pêches — Les installations de mise à sec de Caraque sont en service; les installations de radoub des navires étaient presque terminées à la fin de l'année. On a effectué une étude de l'infrastructure des pêches.

#### Québec

*Région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.*

Le 26 mai 1968, les représentants du Canada et du Québec signaient une entente en vue d'un plan de développement quinquennal de l'Est du Québec. Les grands objectifs du plan consistent à favoriser le relèvement social et économique de cette région par la modernisation des industries primaires traditionnelles (agriculture, pêches et forêts), par la création d'activités nouvelles dans le secteur des mines et du tourisme, par un programme de formation et de réaffectation de la main-d'oeuvre et par l'accélération de l'urbanisation et la mise en place des services et de l'infrastructure nécessaires à la réalisation de ces grands objectifs.

Secteur primaire — Afin d'assurer la rentabilité de l'agriculture, le Ministère a contribué financièrement aux programmes de l'entente visant à rationaliser, d'une part, l'affectation des terres et, d'autre part, les services d'utilité professionnelle et l'industrie de transformation des produits agricoles.

Afin de participer à la rationalisation et à la modernisation de l'exploitation forestière, le Ministère a contribué financièrement à l'acquisition de forêts privées et de droits de concessions, ainsi qu'à des programmes de reboisement et de traitements sylvicoles.

En ce qui concerne l'industrie de la pêche, des mesures ont été prises afin de diversifier et améliorer la qualité de la production, rationaliser le débarque-

ment des prises et le traitement des produits et intensifier la recherche afin de développer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

Tourisme — On a commencé la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble permettant de mettre en valeur les attraits de la région, de prolonger le séjour des touristes, et d'aménager trois stations touristiques à caractère hautement prioritaire et diverses structures d'accueil.

Relèvement social et éducation des adultes — Ce programme vise avant tout à établir des services d'orientation et de recyclage professionnel, en prévision des changements qui surviendront dans les secteurs traditionnels. Le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a financé la mise en vigueur du programme de cours de pré-emploi et de formation professionnelle.

Urbanisation et transports — Afin de faciliter la réinstallation des familles qui déménageront dans les principaux centres de la région ou d'autres régions, le gouvernement fédéral a affecté des sommes importantes à l'élaboration de plans d'urbanisme et à l'aménagement de réseaux d'eau et d'égouts dans les centres prioritaires. En outre, des primes de relocalisation sont versées aux familles qui quittent les localités marginales.

Une étude intégrée des transports intra et interrégionaux a été complétée; elle permettra d'élaborer un programme cohérent de développement des communications. De plus, le Ministère a contribué financièrement à la construction de nouveaux tronçons de la route de ceinture des monts McGerriple et au réaménagement routier de certaines stations touristiques en fonction de leurs plans directeurs.

Administration — Le Ministère participe directement à la réalisation du Plan de développement par l'intermédiaire de ses représentants au sein de la structure administrative conjointe (Comité de liaison et Comité directeur). La diffusion de l'information concernant le Plan, la consultation et la stimulation de la participation régionale sont

assurées dans le cadre de programmes spéciaux relevant de cette structure conjointe.

#### *Manitoba*

##### *Interlake (Manitoba)*

L'année 1970-1971 a marqué la quatrième année d'existence de l'entente FODER pour la région d'Interlake. La plupart des travaux d'importance ont progressé de façon marquée au cours de l'année. Dans le domaine des routes, l'accent a surtout été mis sur les travaux de revêtement de la route n° 6. A l'exception du secteur du ruisseau Birch, les travaux de drainage ont progressé à un point tel qu'il est permis de croire qu'ils seront parachevés à la fin de l'entente quinquennale. Les études techniques préalables à la construction de la chaussée de l'île Hecla ont été terminées au cours de l'année et le matériel lourd a été transporté au cours des mois d'hiver. L'acquisition des terrains pour le parc Hecla est commencée.

Sur le plan de la formation, les cours de connaissances pratiques et de formation professionnelle obtenus du Manitoba par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ont connu beaucoup de succès dans les Centres d'éducation pour adultes de Ashern et de Fisher Branch tout au long de l'année; ces cours ont profité du travail des conseillers généraux auprès des étudiants. Le contenu des cours de gestion agricole et de toutes les autres initiatives en matière de formation dans la zone d'Interlake a été analysé dans une étude d'évaluation de la main-d'oeuvre, entreprise par l'Université du Manitoba vers la fin de l'année.

A la fin de l'année, le Comité consultatif mixte a entrepris une analyse du plan FODER afin de vérifier si des changements s'imposaient.

#### LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Le 31 mars 1970 a marqué la date de clôture pour l'approbation de programmes et de projets aux termes des deuxièmes ententes fédérales-provinciales ARDA. Certains programmes approuvés en 1969-1970 se sont cependant poursuivis en 1970-

1971 et d'autres ne prendront fin que le 31 mars 1972.

Au cours de 1970-1971, deux nouvelles ententes (appelées ARDA III) ont été conclues avec la Colombie-Britannique et l'Ontario tandis que les négociations étaient amorcées en vue d'accords analogues avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. On trouvera à la page 35 un tableau résumant l'ensemble des dépenses ARDA engagées au cours de l'année.

#### *Terre-Neuve*

Au nombre des programmes et projets qui se sont poursuivis dans le cadre de la deuxième entente, on compte l'aménagement des terres, des services d'approvisionnement en eau, des agglomérations rurales, de pâturages communautaires et de parcs.

#### *Nouvelle-Écosse*

Les programmes de mise en valeur et d'exploitation rationnelle des ressources ont continué d'absorber la plus grande partie des fonds ARDA pendant l'année. On a mis l'accent sur l'amélioration et le regroupement des terres, l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique, la mise en valeur des pâturages communautaires et la formation de la main-d'oeuvre rurale.

#### *Nouveau-Brunswick*

Les projets ayant trait à la conservation du sol et de l'eau, à l'utilisation des terres et au regroupement des fermes, et à l'aménagement de parcs et de terrains de camping ont de nouveau fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année. Une aide financière a été accordée aux organismes régionaux de développement, au personnel provincial d'aménagement rural et aux services de vulgarisation. Des fonds ont été affectés à des travaux de recherches, notamment à un projet pilote destiné à déterminer l'efficacité des visites et des services d'orientation à domicile dans le cadre du programme d'aide aux familles déplacées en raison de l'aménagement du parc national du comté de Kent. L'on cherche ainsi à aider ces familles à s'adapter à leur nouveau milieu d'une façon satisfaisante.

### *Québec*

En 1970-1971, les travaux de mise en valeur des ressources ont absorbé la plus grande partie du budget d'aménagement rural affecté au Québec. Au nombre des 35 projets en voie de réalisation ou prévus dans les dépenses budgétaires pour l'année, onze ont trait au développement agricole, cinq à la forêt et treize au tourisme.

En outre, des négociations ont été entreprises avec le gouvernement du Québec en vue de la signature d'une nouvelle entente (ARDA III) en 1971. Cette nouvelle entente entend favoriser des programmes intégrés d'intervention dans les principales régions rurales du Québec, et des programmes spéciaux pour les populations indiennes. Une réserve de projets a déjà été établie.

### *Ontario*

Une troisième entente entre le Canada et l'Ontario, aux termes de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, a été signée en mai 1970. Cette entente prévoit l'affectation, au cours de la période 1970-1975, de \$30 millions en fonds publics à des programmes dont les frais seront partagés à parts égales entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Bien que la nouvelle entente assure fondamentalement la poursuite des programmes approuvés précédemment, elle prévoit néanmoins d'importants changements. Ainsi, une nouvelle et importante disposition permet d'aider les entreprises rurales dont leur implantation et leur agrandissement sont de nature à assurer un plus grand nombre d'emplois à la population rurale.

Au nombre des projets approuvés en 1970-1971 en vertu de cette nouvelle entente, l'on doit citer l'aide au réaménagement foncier agricole et à l'amélioration des terres, les subventions pour la réadaptation et le déménagement des familles à bas revenus qui quittent leurs terres, l'aide financière aux exploitants de boisés de ferme, l'aménagement de parcs publics, les subventions à l'agrandissement de quelques entreprises de transformation et de fabrication, et une subvention aux Indiens de la réserve de Manitou Rapids pour la culture du riz sauvage.

### *Manitoba*

La plus importante partie des fonds d'immobilisation (environ 55 p. 100 des dépenses globales de l'ARDA pour l'année) a été affectée aux projets d'aménagement hydraulique, et notamment aux travaux de drainage du bassin supérieur de la rivière Hespeler. On a également poursuivi les travaux d'amélioration d'un certain nombre de parcs, notamment ceux de Oak Lake, Assessipi, Turtle Mountain et Spruce Woods. Le reste des fonds a été affecté aux programmes de formation de la population indigène, aux cours de vulgarisation à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs, et à l'octroi de subventions aux producteurs de fourrage dans le cadre des mesures destinées à prévenir l'érosion.

### *Saskatchewan*

En Saskatchewan, la majeure partie des sommes dépensées dans le cadre du programme ARDA a été affectée aux travaux de conservation du sol et de l'eau, aux études sur les eaux souterraines et les eaux de surface, à la mise en valeur des pâturages collectifs et des cultures fourragères et aux travaux d'aménagement récréatif et touristique. Une partie importante des dépenses a également été consacrée aux programmes destinés à accroître les revenus et le nombre d'emplois dans les régions rurales, en particulier à la formation professionnelle des indigènes et à la mise en valeur des terres dans les réserves indiennes.

### *Alberta*

En 1970-1971, les dépenses de l'ARDA en Alberta ont été consacrées au parachèvement des travaux entrepris avant la fin de l'année financière 1969-1970, date d'expiration de la deuxième entente ARDA.

On a poursuivi les travaux d'aménagement dans cinq colonies de Métis; on a surtout débroussaillé, défriché, ensemencé et clôturé les terrains, aménagé des enclos et effectué des travaux d'aménagement hydraulique. On a également construit quelques routes d'accès, en collaboration avec le ministère de la Voirie de l'Alberta. Les membres d'une colonie ont acheté une superficie supplémentaire de 3,360 acres de terres de la Couronne et 320 acres de terres privées.

Des cours de vulgarisation sur l'élevage et l'administration des troupeaux de bestiaux ont été donnés dans quatre colonies et ont été bien accueillis par la population.

#### *Colombie-Britannique*

La troisième entente ARDA entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique a été signée au mois de mai 1970. Aux termes de l'entente, le gouvernement du Canada s'est engagé à déboursier annuellement \$2 millions au cours des cinq prochaines années, alors que la province et les administrations locales verseront une contribution égale à celle du Canada.

Dans l'ensemble, 15 projets d'un coût estimatif global de \$1,535,000 ont été approuvés au cours de l'année. De ce nombre, un projet touche l'aménagement rural, neuf la conservation du sol et de l'eau, et cinq l'Inventaire des terres du Canada.

Le programme de l'ARDA, auparavant axé sur la réfection des réseaux d'irrigation et l'aménagement de nouveaux réseaux d'adduction d'eau, place maintenant l'accent sur les projets qui favorisent plus directement l'accroissement des possibilités économiques de la Colombie-Britannique.

#### PROGRAMMES SPÉCIAUX POUR PERSONNES DÉFAVORISÉES SUR LE PLAN SOCIAL

Bon nombre de personnes de descendance indienne vivent présentement dans l'ouest du Canada. Plusieurs d'entre elles sont dans l'impossibilité d'accroître leur revenu parce qu'elles ne peuvent trouver facilement d'emplois là où elles habitent et qu'elles ne possèdent ni l'expérience ni la compétence nécessaires pour tirer parti des occasions d'emploi qui se présentent à elles.

Le Ministère reconnaît qu'un effort soutenu doit être déployé pendant plusieurs années afin de remédier à cette situation. A cet égard, les solutions envisagées doivent comporter des éléments variés pouvant être adaptés à la situation.

Il faut créer des emplois rémunérateurs dans les régions où vivent ces gens, afin d'aplanir les obs-

tacles qui empêchent l'embauche des personnes défavorisées et de préparer la main-d'oeuvre à occuper les emplois, peu importe l'endroit où ils se présentent. Le Ministère a déjà fait un pas en ce sens en encourageant les entreprises commerciales à aller s'implanter dans ces régions. Son aide se traduit également par des programmes de formation et d'information ainsi que par des occasions d'acquérir de l'expérience en cours d'emploi.

Le Ministère se sert de plusieurs moyens pour atteindre ces objectifs. Les paragraphes suivants donnent une description détaillée des travaux entrepris par le MEER en faveur des gens particulièrement défavorisés qui vivent dans l'Ouest canadien.

#### PROJETS EN FAVEUR DES INDIENS

##### *Saskatchewan*

Dans cette province, deux importants projets ont été lancés au cours de l'année 1970-1971.

Dans le cadre du premier projet, entrepris en collaboration avec le gouvernement de la province, on accorde une aide financière à quatre bandes indiennes pour l'aménagement d'un complexe récréatif ouvert à l'année longue dans le voisinage du lac Round et Crooked, au sud-est de la Saskatchewan. Le projet est destiné à augmenter le revenu des membres des bandes tout en les aidant à se préparer à occuper des emplois éventuels à l'extérieur de la réserve.

Le projet, connu sous le nom de Parc Last Oak, prévoit l'aménagement de routes d'accès, de pentes de ski, d'un terrain de golf, d'un terrain de camping, d'une plage et d'un terrain de pique-nique et d'un lotissement de villégiature. Une formation spéciale sera également accordée aux Indiens afin de les préparer à administrer le parc. Le gouvernement fédéral prévoit verser \$2.6 millions dans le cadre de ce projet dont le coût total atteindra environ \$3 millions. La première des trois phases du programme a commencé au cours de l'année et se poursuivra jusqu'en 1974. Des dispositions prévoient qu'une évaluation du projet sera effectuée avant le début des deuxième et troisième phases.

Le deuxième projet consiste en l'établissement d'un centre de formation pour les indigènes dans l'ancien bâtiment qui abritait le bureau central du personnel de l'ARAP, près du barrage Gardiner.

Ce centre doit assurer la formation scolaire et professionnelle des Indiens en vue de les préparer à occuper de meilleurs emplois ou à poursuivre leur formation professionnelle. Le projet est entrepris dans le cadre d'une entente d'une durée de six ans entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan; on s'attend à ce que son coût total à la fin de 1976 s'élève à environ \$2,920,000; la quote-part fédérale atteindra environ \$1,418,000.

#### *Alberta*

Les travaux aux termes de projets spéciaux se sont poursuivis dans trois réserves indiennes au cours de l'année financière 1970-1971.

Réserve du lac Saddle — En 1970, on a aménagé la dernière partie d'une superficie totale de 12,800 acres, soit 4,300 acres. L'ensemencement d'environ 5,300 acres en blé et en orge a permis de récolter environ 200,000 boisseaux de céréales d'une valeur approximative de \$175,000; de cette somme, \$155,000 ont servi à payer les salaires et les sommes dues aux termes des contrats passés avec les habitants de la région. La mise en pâturage de 240 bouvillons d'embouche au cours de la saison a rapporté un profit net de \$4,000.

Un agronome et un spécialiste en art ménager ont donné à plein temps des cours de vulgarisation portant sur l'entretien et le fonctionnement des machines agricoles, la soudure, la menuiserie, la réparation, l'entretien et la conduite des véhicules, la santé et l'hygiène, la couture et la gestion ménagère. Un grand nombre de personnes se sont inscrites à ces cours.

Réserve Kehiwin — Une superficie de 10,000 acres a été louée pour être utilisée comme pâturage au cours de la saison. On a semencé quelque 500 acres en avoine comme fourrage vert, mais les conditions atmosphériques ont empêché d'engranger toute la récolte. Ces travaux ont permis à bon nombre de

cultivateurs d'obtenir des fonds pour l'amélioration de leur propre ferme.

Réserve du lac Castor — En raison des conditions atmosphériques défavorables, on n'a pu ensemer que 100 acres en fourrage au cours de la saison 1970. Toutefois, les habitants de la réserve ont démontré un intérêt accru pour l'élevage et l'administration des troupeaux dans les pâturages de la réserve, et il se pourrait qu'on entreprenne d'autres travaux à l'intérieur de la réserve en temps et lieu.

#### *Colombie-Britannique*

En Colombie-Britannique, les principaux travaux sous cette rubrique ont, en 1970-1971, été entrepris dans le cadre du programme ARDA.

On a terminé au cours de l'année les travaux de construction d'un vaste réseau d'irrigation dans la réserve indienne de Kamloops; la bande locale exploite maintenant ce réseau avec succès, grâce à l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On a également terminé l'aménagement des installations touristiques à K'san et du centre d'artisanat près de Hazelton, dans la région du centre-nord de la province; les deux projets ont connu un succès remarquable dès leur première année d'exploitation.

#### *Travaux de l'ARAP dans les réserves indiennes*

L'ARAP a dépensé \$484,508 en accordant une aide technique et financière à divers projets dans les réserves indiennes.

On a ouvert deux nouveaux pâturages communautaires au cours de l'année, portant ainsi à sept le nombre des pâturages dans les réserves indiennes et l'on travaille présentement à l'aménagement de quatre autres. On y a également construit des réservoirs et des fosses-réservoirs dans le cadre du programme d'aménagement hydraulique de l'ARAP.

A la fin de l'année, on avait presque terminé un important programme d'aménagement d'infrastructure dans la réserve indienne du Pas, au nord du Manitoba; ce programme comportait l'installation de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, la construction de routes et l'installation de drains.

Les travaux sont effectués en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On a également entrepris d'autres travaux moins importants dans le domaine de l'aménagement hydraulique et de l'utilisation des terres, afin d'appuyer divers projets des bandes indiennes.

#### PROGRAMME DE RELANCE

Dans le cadre du Programme de relance du Canada, établi en 1966 par décret du conseil, les Sociétés de relance ont été désignées pour mettre sur pied des projets pilotes qui permettraient d'élaborer et d'expérimenter de nouvelles méthodes visant à préparer les personnes défavorisées à occuper un emploi rémunérateur.

A cette fin, on a créé six sociétés provinciales (voir page 8) ayant leur bureau central au lac La-Biche, Alberta; à Prince-Albert, Saskatchewan; au Pas, Manitoba; à Montague, Île-du-Prince-Édouard; à Richibucto, Nouveau-Brunswick; et à Yarmouth, Nouvelle-Écosse.

Ces sociétés ont élaboré de nouvelles méthodes dans les domaines suivants: connaissances pratiques, gestion de petites entreprises, formation para-professionnelle, formation élémentaire des adultes et valorisation sociale. Elles ont expérimenté de nouvelles façons d'offrir des services par l'intermédiaire de centres de services communautaires, de centres d'information et de formation professionnelle et d'un système global de formation de la main-d'oeuvre. On a très bien accueilli une nouvelle façon d'aborder la préparation de programmes d'études, qui porte le nom de "DACUM". Les recherches menées par les sociétés ont englobé à la fois l'aide apportée au stagiaire proprement dit, l'étude des agglomérations, en passant par l'analyse du milieu familial.

L'accueil que divers organismes, tant fédéraux que provinciaux, ont réservé aux méthodes et programmes élaborés par les Sociétés de relance est très satisfaisant. Certaines sociétés commenceront à mettre progressivement fin à leurs activités au cours de la prochaine année financière. Les dé-

penses engagées dans le cadre de ce programme au cours de 1970-1971 ont atteint \$5,642,185.

#### CORPS DE MAIN-D'OEUVRE

##### *Manitoba*

Au Manitoba, les efforts dans ce domaine ont été centrés, en 1970-1971, sur les travaux des corps de main-d'oeuvre dans la région d'Interlake et dans la zone spéciale du Pas. Ces corps assurent une formation au travail aux personnes défavorisées qui ne possèdent pas l'expérience nécessaire.

Dans la région d'Interlake, aux termes du plan de développement du FODER pour cette région, les corps de main-d'oeuvre ont travaillé à l'aménagement d'installations récréatives, à la fabrication de meubles pour les parcs, à la construction de cliniques vétérinaires, à la construction de la chaussée de l'île Hecla et à d'autres projets analogues qui pouvaient servir de cadre à cette formation.

Dans la zone spéciale du Pas, l'expérience obtenue dans la région d'Interlake a été extrêmement précieuse pour déterminer la ligne de conduite à suivre. On s'est attaché en particulier à donner aux travailleurs indigènes les connaissances nécessaires pour leur permettre de profiter des nouvelles possibilités d'emploi dans l'industrie des produits du bois. Un autre corps a été formé en vue d'orienter et de conseiller les jeunes qui songent à abandonner leurs études. Les corps de main-d'oeuvre ont également inauguré, au cours de l'année, une série de projets destinés à aider les ouvriers locaux à entrer dans l'industrie de la construction.

##### *Alberta et Saskatchewan*

En Alberta et en Saskatchewan, des programmes furent initiés afin d'instaurer des corps de main-d'oeuvre similaires à ceux déjà établis au Manitoba. Pour l'Alberta, dix programmes de formation dans le domaine des forêts, des parcs et du tourisme furent établis afin de fournir un entraînement à environ 200 personnes, spécialement à des indigènes. En Saskatchewan, de tels programmes furent organisés pour qu'ils soient implantés durant la prochaine année budgétaire.

### ENTENTES SPÉCIALES ARDA

Vers la fin de l'année 1969-1970, le Ministère a obtenu du gouvernement l'autorisation d'introduire un nouveau programme pour accroître les occasions d'emploi à l'intention des personnes d'origine indienne qui habitent dans les régions à faible croissance.

Au cours de 1970-1971, des discussions ont été entamées avec les représentants des associations d'Indiens et de Métis des provinces des Prairies, où habitent plus de 60 p. 100 de la population indigène du Canada. En même temps, des pourparlers se poursuivaient avec les gouvernements des provinces, étant donné que leur participation était jugée vitale, notamment dans le cas des projets destinés aux Métis.

Les principales caractéristiques du programme prévoient, entre autres, l'octroi de subventions aux entreprises commerciales viables qui emploient les

indigènes et aux projets de formation des personnes d'origine indienne en vue d'occasions d'emploi bien définies. Les groupes d'indigènes qui s'occupent de pêche, d'exploitation agricole ou forestière, et de piégeage pourront bénéficier de cette aide financière pour améliorer leurs revenus marginaux ou insuffisants; elle pourra être accordée en outre à divers projets touchant les transports, les communications et les aménagements récréatifs dans les régions lointaines du nord canadien.

On prévoit que des ententes spéciales seront conclues au cours de la prochaine année financière aux termes de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole. Le programme s'appliquera aux régions rurales dont la population est composée en grande partie d'indigènes. Dans chaque province, un comité au sein duquel les Indiens et les Métis seront représentés étudiera et recommandera les projets.

### DÉPENSES TOTALES FÉDÉRALES—ARDA 1970-1971

	<i>Ententes à frais partagés</i>		<i>Projets financés au Fédéral</i>		
	<i>I-II</i>	<i>III</i>	<i>Réserves Indiennes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Terre-Neuve . . . . .	364,824				364,824
Nouvelle-Écosse . . . . .	1,240,368			132,332	1,372,700
Nouveau-Brunswick . . . . .	706,569		40,507	274,225	1,021,301
Québec . . . . .	1,792,830			678,180	2,471,010
Ontario . . . . .	2,010,529	2,878,567	60,781	428,516	5,378,393
Manitoba . . . . .	1,247,535	47,809		433,250	1,728,594
Saskatchewan . . . . .	2,071,207	53,785	744,951	204,494	3,074,437
Alberta . . . . .	3,854,888		680,209	327,679	4,862,776
Colombie-Britannique . . . . .	1,726,437	93,101	144,084	637,627	2,601,249
Travaux fédéraux . . . . .	—	—	—	1,374,347	1,374,347
TOTAL . . . . .	15,015,187	3,073,262	1,670,532	4,490,650	24,249,631



## DEUXIÈME ENTENTE CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DE TERRE-NEUVE

C'est depuis le 1<sup>er</sup> avril 1970 que le Ministère est chargé de veiller aux intérêts du gouvernement fédéral dans le Programme de réinstallation de Terre-Neuve, dont la responsabilité incombait auparavant au ministère des Pêches. Ce programme fédéral-provincial a pour but d'aider les chefs de famille qui désirent quitter les ports de pêche isolés pour aller s'établir dans des localités où les services sanitaires et sociaux, les établissements d'enseignement et les occasions d'emploi sont à la portée de tous. Le Programme est administré par la province sous la surveillance d'un comité fédéral-provincial de réinstallation.

Une deuxième entente concernant la réinstallation des habitants de Terre-Neuve a été conclue le 17 juillet 1970, englobant la période du 1<sup>er</sup> avril 1970 au 31 mars 1975.

Au cours de 1970-71, cette subvention est venue en aide à 509 familles (2,404 personnes au total); 52 p. 100 ont déménagé dans les zones spéciales, 33 p. 100 dans d'autres agglomérations d'accueil approuvées et 15 p. 100 dans d'autres endroits. On a dénombré officiellement 73 localités isolées et 24 agglomérations d'accueil en plus des huit zones spéciales. Le Ministère a versé \$872,065 pour défrayer le coût du programme en 1970-1971.

### ARAP

Le présent chapitre est un résumé du rapport annuel de l'ARAP pour 1970-1971, dont le texte intégral fait l'objet d'une publication distincte.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été adoptée en 1935, et modifiée en 1937 et 1961. L'ARAP, dont le bureau central est situé à Regina, poursuit un programme de réaffectation des terres et d'exploitation des ressources en eau dans les régions agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Outre l'appui financier direct qu'elle accorde aux agriculteurs, l'ARAP participe, dans le cadre de différentes ententes et avec les pouvoirs provinciaux,

municipaux et autres organismes fédéraux, à diverses entreprises touchant l'utilisation des terres et des eaux. La *Saskatchewan-Nelson Basin Board* ainsi que les programmes d'infrastructure et des zones spéciales du MEER ont grandement profité des services d'ingénierie prévus aux termes de cette Loi.

### *Points saillants*

Au cours de l'année 1970-1971, l'ARAP a participé techniquement et financièrement à l'aménagement de plus de 1,100 fosses-réservoirs de fermes et de 37 petits réservoirs collectifs. Les travaux d'irrigation se sont poursuivis en six endroits du sud-ouest de la Saskatchewan, sur le cours de la rivière Bow et à la ferme de démonstration d'Outlook, Saskatchewan. Par ailleurs, l'ARAP a poursuivi l'exploitation et l'entretien du réseau d'irrigation de la rivière St. Mary, dans le sud-ouest de l'Alberta, et terminé les travaux de construction du barrage Shellmouth, au Manitoba.

L'ARAP a également respecté les exigences d'exploitation du réseau d'irrigation de la rivière Saskatchewan-Sud stipulées dans l'entente, et a procédé à une planification poussée du secteur ouest de cette entreprise, après entente avec la province de la Saskatchewan.

Deux nouveaux pâturages communautaires ont été aménagés sur des réserves indiennes, donnant ainsi au total 90 pâturages d'une superficie de 2.43 millions d'acres où 182,700 têtes de bétail appartenant à 5,550 propriétaires ont passé l'été.

La pépinière d'Indian Head, en Saskatchewan, a distribué environ 6,250,000 semis à 7,525 agriculteurs, de même qu'à des organismes gouvernementaux, tant pour l'aménagement de coupe-vent destinés à la protection de bâtiments de ferme que pour le repiquage des plants sur le terrain de certaines institutions.

### *Projets du Ministère*

Pour seconder d'autres programmes du Ministère, l'ARAP a préparé des plans pour la construction d'un système de régularisation des eaux du ruisseau Sawridge, dans la zone spéciale du petit lac

des Esclaves. A l'heure actuelle, les travaux sont en construction grâce à une entente à frais également partagés conclue avec l'Alberta.

A la fin de l'année financière, les négociations en vue d'un vaste programme d'infrastructure à Brandon, Manitoba, étaient en bonne voie. Par ailleurs, les urbanistes du Ministère ont profité d'une aide technique pour l'élaboration d'un programme de Centre de service agricole qui sera mis en vigueur au cours de la prochaine année financière.

#### BILAN DE L'ARAP EN 1970-1971

##### *Dépenses*

Administration des programmes	\$ 1,034,287
Utilisation des terres . . . . .	4,023,200
Aménagements hydrauliques . . .	<u>9,445,243</u>
TOTAL . . . . .	\$14,502,730

##### *Recettes*

Intérêt des investissements . . . . .	\$ 679,830
Droits, autorisations, permis . . .	1,350,744
Produits des ventes . . . . .	207,553
Services et droits afférents . . . . .	1,449,713
Remboursement de dépenses de l'année précédente . . . . .	228,154
Divers . . . . .	<u>46,941</u>
TOTAL . . . . .	\$ 3,962,935

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES

Comme dans toute organisation, il importe d'assurer des services administratifs convenables pour secondar la gestion, la planification, l'exploitation et le contrôle d'ensemble. Puisque ces fonctions se retrouvent généralement dans tous les ministères et sont bien connues, ce rapport se limitera donc à mettre en valeur les secteurs de l'administration qui ont une importance particulière audit rapport.

L'importance de l'évaluation des programmes est bien reconnue et, pendant l'année 1970-1971, la Direction de l'évaluation du Ministère s'est appliquée à mettre au point des systèmes et des méthodes d'évaluation, à établir des échéanciers pour la conduite des études, à établir des critères réalistes permettant de juger jusqu'à quel point les objectifs ont été atteints, à établir la nature des données requises aux fins de l'évaluation, à se mettre d'accord avec les provinces et les autres ministères au sujet des méthodes d'évaluation des programmes, et à s'assurer que les responsabilités touchant tous les éléments des programmes soient clairement définies.

Les petits groupes régionaux de la Direction de l'évaluation (Atlantique, Centre et Ouest) travaillent directement avec les provinces et les ministères et organismes fédéraux chargés des méthodes et de la stratégie de l'évaluation. A cet égard, les nouvelles ententes sur les zones spéciales conclues avec les provinces comportent une disposition qui traite de la nécessité d'exécuter conjointement l'évaluation de l'efficacité des projets. La plupart des ententes FODER contiennent également cette disposition.

Au cours de l'année 1970-1971, certains travaux ont été entrepris en vue d'élaborer une étude sur les effets du Programme de réinstallation de Terre-Neuve, le programme FODER de la région d'Interlake a été examiné en collaboration avec d'autres services du Ministère, et des études ont été faites sur les différents programmes ARAP.

On s'est occupé également d'élaborer des méthodes d'évaluation pour les zones spéciales et de préparer

un système d'évaluation permanente du Programme de subventions. Les premiers résultats ont été enregistrés au cours de l'année financière à l'étude.

La Direction de l'informatique tient elle aussi une place importante au sein du Ministère.

En 1970-1971, le Système d'informatique géographique du Canada est devenu entièrement opérationnel. Ce système hautement technique consiste en une étude nationale servant de point de départ aux projets d'utilisation des terres et de mise en valeur des ressources dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la récréation et de la préservation de la faune. Plusieurs projets pilotes ont été menés à bonne fin dans l'Île-du-Prince-Édouard, la péninsule de Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine au Québec, et la vallée de la Kananaskis en Alberta.

Au nombre des autres travaux exécutés au cours de la dernière année, on note la mise au point de données à l'appui des rapports de gestion touchant les travaux dans le domaine des subventions industrielles, le développement et la tenue à jour de systèmes d'informatique touchant certaines activités de relèvement social et de développement économique rural, tels le programme de réinstallation de Terre-Neuve et le programme de Relance.

Plusieurs projets expérimentaux ont été amorcés l'an passé en vue d'établir un lien entre les régions géographiques dont les limites ont été définies par le Ministère comme zones spéciales et les données démographiques, sociales et économiques de Statistique Canada (données du recensement) et d'autres sources.

Le Ministère est responsable d'un certain nombre de projets spéciaux, y compris le Programme fédéral-provincial de prêts pour le développement déjà mentionné et le groupe de travail Argentia, et c'est à la Division des services de l'administration que revient la charge de leur gestion.

Le travail réalisé par le groupe Argentia est particulièrement intéressant.

Le 13 février 1970, le gouvernement des États-Unis annonçait qu'il allait réduire les opérations de la base navale américaine d'Argentia et mettre à pied 350 travailleurs locaux.

Outre ces sérieuses pertes d'emploi, les cinq municipalités du secteur Argentia-Placentia ont accueilli, dans le cadre du Programme de réinstallation, 200 pêcheurs et leurs familles qui travaillaient auparavant dans des régions isolées.

A la suite d'une suggestion faite par le gouvernement fédéral, un groupe de représentants locaux, l'Association pour le développement de Placentia, a été formé par les dirigeants de la localité et des comités ont été établis pour s'occuper du développement du tourisme, de la pêche, de l'industrie et autres secteurs.

Aussitôt que ces mesures ont été prises, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, l'Association pour le développement de Placentia et des représentants des États-Unis se sont mis d'accord

pour former un Comité canado-américain appelé groupe de travail Argentia, présidé par un haut fonctionnaire du MEER.

Le groupe a eu pour première tâche de s'assurer de la disponibilité des installations de la base et d'étudier l'usage qu'on pourrait en faire.

Il a procédé ensuite à l'étude du chômage et des problèmes connexes dans la région et formulé certaines recommandations. Des projets ont déjà été approuvés à cet effet et leur réalisation ne va pas manquer de résoudre quelques problèmes. Des négociations sont en cours pour établir un complexe industriel et des industries de service sur une partie de la propriété de la base navale américaine. Cette initiative créera un nombre important d'emplois permanents pour les habitants de la localité.

Ces derniers, représentés par l'Association pour le développement de Placentia, ont joué un rôle actif, sauf pour certaines discussions de nature confidentielle qui ont eu lieu à huis-clos.

